

DEPECHE AFP – 10/03/2023

[Sûreté nucléaire: une réforme au risque de perte de compétence \(linfodurable.fr\)](https://www.linfodurable.fr)

Fuite de cerveaux et perte de compétence globale de l'expertise: tel sont les risques majeurs mis en avant par les personnels des deux agences de sûreté nucléaire que le gouvernement veut réunir pour "fluidifier" les décisions, à l'aube de la relance de l'atome en France.

Le gouvernement a annoncé mi-février sa décision soudaine de démanteler l'IRSN, la police scientifique du risque nucléaire, pour le fondre au moins en partie dans l'ASN, chargée de contrôler et gendarmier les centrales.

La présidence de l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) soutient le projet, dont les modalités resteront à définir si le Parlement l'approuve. Le texte sera examiné à partir du 13 mars.

Mais les intersyndicales des deux organismes ont publié jeudi un premier communiqué commun pour "unaniment alerter sur le risque majeur d'affaiblissement de la compétence globale du contrôle et de l'expertise en sûreté nucléaire que cette réforme ferait courir".

"Dans le contexte actuel de tension sur les métiers du nucléaire, sans cadre budgétaire défini, sans réflexion ni identification des missions concernées par la fusion et sans garanties concrètes pour les personnels des deux structures, ce projet porterait préjudice à l'attractivité des métiers de l'inspection, de l'expertise, de la recherche et de la prise de décision", s'alarment-ils.

Déjà les experts du risque inondation et submersion marine à l'IRSN (Institut de radioprotection et sûreté nucléaire) ont été approchés par EDF, dont les futurs réacteurs seront souvent situés en bord de mer, et en demande de spécialistes des risques climatiques.

Ils "ont été tous contactés par un laboratoire d'EDF disant +si vous voulez venir chez nous, vous pouvez+. Le risque qu'on court en ce moment, c'est celui-là: la déstabilisation des équipes", a dit mercredi au Sénat le DG de l'Institut, Jean-Christophe Niel.

Interrogé par l'AFP, EDF s'est défendu de vouloir dépecer l'IRSN: "si nous constatons que de nombreux jeunes chercheurs de l'IRSN se présentent comme candidats aux campagnes de recrutement d'EDF R&D, nous prendrions contact avec la direction de l'IRSN pour éviter toute fragilisation de l'Institut" affirme-t-on.

- "intérêt général" -

Dès l'annonce du projet en février, la crainte de perte de compétences à l'IRSN a été relevée par ses ingénieurs, chercheurs, médecins, agronomes, techniciens.

Chez nous, "les salaires sont de 20 à 40% inférieurs à fonction équivalente dans le privé", explique l'ex-DG adjoint de l'IRSN et jeune retraité Thierry Charles. "Devant le flou, il y a un risque de départs, vers Orano, EDF..." car le nucléaire recrute et "les bras manquent".

Selon lui, ce qui attire les chercheurs de l'IRSN c'est "l'intérêt général". "Les salaires sont moins bons qu'ailleurs mais le travail a du sens", dit-il.

"Tout réorganiser, c'est au minimum trois à cinq ans de pagaille. Et la plupart des accidents ont eu lieu en lien avec des facteurs humains", avertit-il.

Pour Charles Meurville, hydrogéologue "fier d'oeuvrer pour la société", qui suit la radioactivité des sols, cette réforme "vend du rêve, mais accumule les problèmes administratifs".

En perdant "un tiers des sites" (militaires) avec la réforme, le travail "perd en intérêt", dit-il.

A l'ASN, le délégué UNSP-FO (seul syndicat représentatif), Matthias Farges craint une "déstabilisation" quand il s'agira de "retrouver une cohésion entre les 1.750 salariés de l'IRSN et les 500 de l'ASN".

"A long terme, oui, une autre organisation est probablement possible, mais dans les années à venir, beaucoup devront y travailler alors que les dossiers des nouveaux réacteurs et de la prolongation des anciens sont déjà sur nos bureaux ! Autant de matière grise et ressources non consacrées à la relance du nucléaire", dit M. Farges.

"Si on a une fuite de cerveaux, on sera moins bons, on aura plus de mal à instruire et décider vite et de manière rigoureuse: certaines expertises reposent parfois sur quelques personnes..."

Au contraire, la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher voit dans cette réunion "une opportunité de diversifier les possibilités de carrière (...) et de mobilité géographique pour les collaborateurs des deux entités".

Mais les experts lèvent un autre sujet: quid des recherches menées à l'IRSN qui nourrissent l'expertise ? Qui pour les financer ? Certaines sont aujourd'hui co-financées par les exploitants, ce qui ne sera plus possible au sein d'une future ASN unifiée, où les contrôlés ne pourront financer leur contrôleur.

[Accélération du nucléaire : le projet de loi à l'Assemblée nationale ce lundi, querelle sur la sûreté | Connaissances des énergies \(connaissancesdesenergies.org\)](#)

L'Assemblée nationale s'attaque lundi au projet de loi visant à accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, dont l'examen promet d'être plus agité que prévu sur fond de controverses sur la sûreté nucléaire.

Alors que les retraites continuent d'agiter le débat politique, quatre jours d'examen sont annoncés au Palais Bourbon en première lecture, autour des promesses d'Emmanuel Macron de bâtir six nouveaux réacteurs EPR à l'horizon 2035, et de lancer des études pour huit autres. Le gouvernement mise sur la technicité du texte et le traditionnel soutien de la droite à l'atome pour une adoption du projet de loi sans trop de difficultés, dans le sillage du très large vote du Sénat fin janvier.

Mais deux sujets vont enflammer les débats : la fissure "importante" révélée récemment dans la tuyauterie d'un réacteur de la centrale de Penly (Seine-Maritime), et la disparition annoncée de l'Institut de sûreté nucléaire (IRSN) que l'exécutif veut fondre dans l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Le gouvernement a ajouté cette réforme de la sûreté nucléaire par un simple amendement, adopté par les députés en commission. Mais elle suscite une levée de boucliers des syndicats de l'IRSN comme de l'ASN, de la gauche, et des protestations jusque dans la majorité. L'intersyndicale de l'Institut a prévu une nouvelle journée de grève lundi.

"La méthode n'était pas bien, trop rapide avec cet amendement. On va essayer d'atterrir", glisse un député du camp présidentiel. "La sûreté nucléaire, c'est un sujet très sensible, il ne faut pas donner l'impression qu'on flotte", met-il en garde.

Farouches adversaires du nucléaire, les écologistes et LFI comptent bien s'engouffrer dans la brèche. "Passer par un amendement le démantèlement de l'IRSN alors qu'on a des problèmes de fissures" comme à Penly, là où un nouvel EPR doit être implanté, "c'est difficile à défendre", dénonce la cheffe du groupe écolo Cyrielle Chatelain. "On a tout pour mener cette bataille de l'opinion", affirme-t-elle, même si l'adhésion au nucléaire a nettement gagné du terrain dans les sondages, en pleine crise énergétique.

### **Revirement**

Chez les macronistes, la rapporteure Maud Bregeon, ancienne d'EDF, distingue les "questions légitimes" sur l'IRSN, et les arguments utilisés pour "flinguer la filière" nucléaire par "idéologie". Elle plaide pour ne plus "avoir le nucléaire honteux". Ce texte "va nous permettre d'atteindre la neutralité carbone" et une meilleure souveraineté énergétique, argumente-t-elle.

En commission, les députés ont validé un ajout controversé réalisé par le Sénat, à majorité de droite: la suppression du plafond de 50% de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici 2035. Le projet de loi vise à favoriser la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, en simplifiant les procédures administratives. Il est limité à de nouvelles installations situées sur des sites nucléaires existants, ou à proximité. Selon la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, cela permettrait "de ne pas ajouter un délai de deux à trois années à la construction d'un réacteur".

Les deux prochains EPR devraient être implantés à Penly, suivis de deux autres à Gravelines (Nord), selon les plans d'EDF. Mme Pannier-Runacher a avancé l'objectif de 2027 pour "la première coulée de béton", et "2035-2037" pour la mise en service.

Sans majorité absolue à l'Assemblée, le camp présidentiel enchaîne ainsi deux textes techniques sur l'énergie, en se tournant successivement vers la gauche puis la droite de l'hémicycle: un premier sur les renouvelables, définitivement adopté avec le soutien des députés socialistes, et celui sur le nucléaire que LR et le RN regardent d'un bon œil.

Avant un troisième projet de loi plus politique, de programmation pluriannuelle, attendu au mieux en juin pour fixer des objectifs à atteindre pour chaque énergie. Les oppositions dénoncent un "saucissonnage" et reprochent au gouvernement de légiférer dans le désordre.

La France, où l'énergie nucléaire représente habituellement entre 70 et 80% de la production d'électricité, avait décidé en 2015 la fermeture de 14 de ses 58 réacteurs, avant un revirement annoncé par le président Emmanuel Macron en faveur d'une relance.

[Nucléaire : coup d'envoi à l'Assemblée, polémique sur la réforme de la sûreté \(sudouest.fr\)](https://www.sudouest.fr)

L'Assemblée nationale a entamé lundi des débats enflammés sur le projet de loi de relance du nucléaire. Des centaines de personnes ont manifesté aux abords du Palais Bourbon pour protester contre la réforme de la sûreté de ce secteur sensible.

Avec ce texte qui vise à faciliter la construction de six nouveaux réacteurs EPR à l'horizon 2035, c'est "le fil de la plus grande aventure industrielle française depuis les années 1970 avec lequel nous renouons", a affirmé la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher.

Contre les énergies fossiles, "accélérer les énergies renouvelables, c'est être écologiste. Relancer notre filière nucléaire, c'est être écologiste", a-t-elle lancé au coup d'envoi.

Le chef des députés LR Olivier Marleix soutient cette relance du nucléaire, mais se "méfie des nouveaux convertis" et critique "le tête-à-queue spectaculaire" d'Emmanuel Macron.

Farouches opposants à l'énergie atomique, EELV et LFI s'appuient sur deux événements récents pour ferrailer contre cette loi: la fissure "importante" révélée dans la tuyauterie d'un réacteur de la centrale de Penly (Seine-Maritime), et la disparition annoncée de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), expert technique, que l'exécutif veut fondre dans l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales.

- "Incompréhensible" -

Ajoutée par un simple amendement du gouvernement, adopté en commission, cette réforme de la sûreté suscite l'ire des syndicats de l'IRSN comme de l'ASN, de la gauche, et des protestations jusque dans la majorité.

L'intersyndicale de l'Institut a organisé une nouvelle journée de grève lundi et une manifestation près de l'Assemblée. Des centaines de salariés ont défilé jusqu'aux Invalides, avec des slogans comme "IRSN démantelé, sûreté nucléaire bradée".

Ce projet de "fusion" est "incompréhensible", dénoncent aussi les députés de la coalition de gauche Nupes, qui jugent "essentiel de maintenir une indépendance entre la fonction de régulateur (ASN) et celle d'expertise (IRSN)".

"Ce projet de loi ne touche pas une seule virgule de nos procédures de sûreté nucléaire", répond Agnès Pannier-Runacher. Quant à Penly, "découvrir des fissures de fatigue thermique sur une tuyauterie, c'est un peu aussi banal que de découvrir que des équipements vieillissent", juge-t-elle. "Je rappelle que ces pièces sont remplacées".

Chez les macronistes, la rapporteure Maud Bregeon, ancienne d'EDF, distingue les "questions légitimes" sur l'IRSN des arguments utilisés pour "flinguer la filière" par "idéologie".

Au nom de la "souveraineté" et de la "neutralité carbone", "les vrais écologistes aujourd'hui sont pro-nucléaires", a-t-elle attaqué, alors que l'adhésion à l'atome a nettement gagné du terrain dans les sondages, en pleine crise énergétique.

- "Ni plafond, ni plancher" -

Les deux prochains EPR devraient être implantés à Penly, suivis de deux autres à Gravelines (Nord), avec l'objectif 2027 pour "la première coulée de béton", et "2035-2037" pour la mise en service, selon le gouvernement.

L'Assemblée a repoussé une motion de rejet global du texte portée par le PS. Puis a validé un ajout controversé du Sénat: la suppression du plafond de 50% de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici 2035.

Plusieurs députés, dont l'ancienne ministre Barbara Pompili, ont critiqué cette suppression qui prend de vitesse la future loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, attendue au mieux cet été.

Mais le gouvernement ne veut "ni plafond ni plancher" sur le sujet, alors que l'énergie nucléaire représente environ 70% de la production d'électricité habituellement, mais seulement 63% en 2022 en raison des arrêts pour corrosion.

Après un texte technique sur les renouvelables adopté avec le soutien des députés socialistes, le gouvernement se tourne vers la droite pour celui sur le nucléaire, que les élus LR et RN regardent d'un bon œil.

"Enfin, la filière nucléaire va retrouver un peu de considération", a souligné Marine Le Pen, tout en jugeant le texte "très insuffisant".

A gauche, seuls les communistes sont ouvertement favorables au nucléaire, mais ils se sont abstenus au Sénat sur ce projet de loi

[Pourquoi c'est important. L'Assemblée nationale se penche sur le projet de loi d'accélération du nucléaire \(republicain-lorrain.fr\)](#)

**Quatre jours d'examen sont prévus dans l'hémicycle, pour ce projet de loi qui prévoit d'accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires. Le texte avait été adopté à une large majorité au Sénat fin janvier.**

L'Assemblée nationale s'attaque ce lundi au projet de loi [visant à accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires](#), dont l'examen promet d'être plus agité que prévu sur fond de controverses sur la sûreté nucléaire.

Quatre jours d'examen sont annoncés au Palais Bourbon en première lecture autour des promesses d'[Emmanuel Macron](#) de bâtir six nouveaux réacteurs EPR à l'horizon 2035, et de lancer des études pour huit autres.

### **Que contient le projet de loi ?**

Le projet de loi vise à favoriser la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, en simplifiant les procédures administratives. Il est limité à de nouvelles installations situées sur des sites nucléaires existants, ou à proximité.

Selon la ministre de la Transition énergétique, [Agnès Pannier-Runacher](#), cela permettrait « de ne pas ajouter un délai de deux à trois années à la construction d'un réacteur ».

Les deux prochains EPR devraient être implantés à Penly, suivis de deux autres à Gravelines (Nord), selon les plans d'EDF. Agnès Pannier-Runacher a avancé l'objectif de 2027 pour « la première coulée de béton », et « 2035-2037 » pour la mise en service.

En commission, les députés ont également validé un ajout controversé réalisé par le Sénat, à majorité de droite: [la suppression du plafond de 50%](#) de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici 2035.

### **La sûreté en débat**

Le gouvernement mise sur la technicité du texte et le traditionnel soutien de la droite à l'atome pour une adoption du projet de loi sans trop de difficultés, dans le sillage du très large vote du Sénat fin janvier.

Mais deux sujets vont enflammer les débats: la fissure « importante » révélée récemment dans [la tuyauterie d'un réacteur de la centrale de Penly](#) (Seine-Maritime), et [la disparition annoncée de l'Institut de sûreté nucléaire](#) (IRSN) que l'exécutif veut fondre dans l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Le gouvernement a ajouté cette réforme de la sûreté nucléaire par un simple amendement, adopté par les députés en commission. Mais elle suscite une levée de boucliers des syndicats de l'IRSN comme de l'ASN, de la gauche, et des protestations jusque dans la majorité. L'intersyndicale de l'Institut a prévu une nouvelle journée de grève lundi.

« La méthode n'était pas bien, trop rapide avec cet amendement. On va essayer d'atterrir », glisse un député du camp présidentiel. « La sûreté nucléaire, c'est un sujet très sensible, il ne faut pas donner l'impression qu'on flotte », met-il en garde.

Farouches adversaires du nucléaire, les écologistes et LFI comptent bien s'engouffrer dans la brèche. « Passer par un amendement le démantèlement de l'IRSN alors qu'on a des problèmes de fissures » comme à Penly, là où un nouvel EPR doit être implanté, « c'est difficile à défendre », dénonce la cheffe du groupe écolo [Cyrielle Chatelain](#). « On a tout pour mener cette bataille de l'opinion », affirme-t-elle, même si l'adhésion au nucléaire a nettement gagné du terrain dans les sondages, en pleine crise énergétique.

Chez les macronistes, la rapporteure Maud Bregeon, ancienne d'EDF, distingue les « questions légitimes » sur l'IRSN, et les arguments utilisés pour « flinguer la filière » nucléaire par « idéologie ». Elle plaide pour ne plus « avoir le nucléaire honteux ». Ce texte « va nous permettre d'atteindre la neutralité carbone » et une meilleure souveraineté énergétique, argumente-t-elle.



[Les questions que pose la loi pour accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires \(france24.com\)](#)

**Le projet de loi d'accélération des procédures liées à la construction de nouveaux réacteurs nucléaires arrive lundi à l'Assemblée nationale, après un vote au Sénat qui l'a largement amendé. Censé être purement technique, ce texte suscite désormais des interrogations qui pourraient enflammer le Palais Bourbon.**

Lever les obstacles administratifs pour aller vite. C'est l'objectif poursuivi par [le projet de loi visant à accélérer la construction en France de nouveaux réacteurs nucléaires](#), voté au Sénat le 24 janvier, et dont l'examen à l'Assemblée nationale débute lundi 13 mars, bien que la réforme des retraites ne soit pas achevée.

Dans la lignée du [discours de Belfort d'Emmanuel Macron](#) du 10 février 2022, qui a marqué le revirement du président en faveur du nucléaire, ce projet de loi doit permettre la construction plus rapide de six réacteurs de type EPR2 (réacteur pressurisé européen de 2e génération) et la possibilité d'en ajouter huit autres en accélérant les procédures.

Pour y parvenir, le texte prévoit de rendre possible la mise en compatibilité des documents locaux d'urbanisme, de dispenser de permis de construire les nouveaux réacteurs nucléaires qui seront construits à proximité immédiate des centrales existantes, ou encore de construire des nouveaux réacteurs en bord de mer s'ils sont installés dans le périmètre d'une centrale existante. Alors que 69 % de l'énergie produite en France est d'origine nucléaire, le texte permet également de prolonger la durée de vie des réacteurs nucléaires existants.

Selon la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, qui porte ce projet de loi, cela permettrait "de ne pas ajouter un délai de deux à trois années à la construction d'un réacteur".

Quatre jours d'examen sont annoncés au Palais Bourbon pour un texte initialement présenté comme purement technique, mais qui, après son examen au Sénat, va désormais bien au-delà. Le projet de loi tel qu'il sera débattu entre députés soulève par conséquent plusieurs questions.

- **Un texte qui se substitue à la loi de programmation sur l'énergie et le climat ?**

Le projet de loi voté au Sénat le 24 janvier a subi d'importantes modifications par rapport au texte initial, à tel point que son objet même semble avoir été détourné. D'un texte qui devait se contenter de modifier des aspects administratifs pour rendre plus rapide d'éventuelles décisions de construction, l'Assemblée nationale hérite davantage d'une feuille de route.

Les amendements apportés par les sénateurs intègrent ainsi la relance du nucléaire à la planification énergétique et prévoient que la future loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) acte la construction de nouveaux réacteurs.

"Ce n'est plus un texte technique, mais programmatique, regrette la députée écologiste Julie Laernoès. La loi de programmation sur l'énergie et le climat n'arrivera pas avant le printemps, mais on sait déjà que l'on veut construire 14 nouveaux réacteurs nucléaires. C'est très différent de ce qui a été produit avec la loi d'accélération sur les énergies renouvelables qui, elle, ne fixe aucun objectif."

D'autant que les sénateurs ont supprimé un élément clé de la loi de transition énergétique de 2015 : le plafonnement à 50 % de la part du nucléaire dans le mix énergétique français d'ici 2035. Dans la

version du projet de loi votée au Sénat, le plafond de 50 % devient un plancher. Les sénateurs ont également imposé la révision du décret prévoyant la fermeture de douze réacteurs existants.

- **Quelles conséquences sur la sûreté nucléaire après la fusion entre l'IRSN et l'ASN ?**

Le gouvernement a ajouté le 8 février, lors de l'examen de son projet de loi en commission des affaires économiques, une réforme de la sûreté nucléaire par un simple amendement. Celle-ci prévoit la disparition de l'Institut de sûreté nucléaire (IRSN), que l'exécutif veut fondre dans l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

L'IRSN est l'institut en charge de l'expertise scientifique du risque nucléaire qui émet des avis sur lesquels se base l'ASN, entité en charge des décisions en matière de sûreté et de contrôle des centrales, pour rendre ses arbitrages.

L'ajout de cet amendement en catimini a fait l'effet d'une bombe et a suscité une levée de boucliers des syndicats de l'IRSN comme de l'ASN, de la gauche, et des protestations jusque dans la majorité. Les salariés de l'IRSN étaient en grève, lundi 20 février, et l'intersyndicale a prévu une nouvelle journée d'action, lundi 13 mars, pour l'arrivée du texte dans l'Hémicycle.

"On ne comprend pas pourquoi le gouvernement vient déstabiliser notre système de sûreté. Le faire à ce moment-là de manière aussi brutale est totalement irresponsable. Qu'on soit pour ou contre le nucléaire, on doit être pour la sûreté", affirme Julie Laernoës.

D'autant que cette annonce intervient au moment où une fissure "importante" dans la tuyauterie d'un réacteur de la centrale de Penly, en Seine-Maritime, vient d'être révélée.

Le ministère de la Transition énergétique assure que [cette réorganisation](#) doit permettre de "fluidifier les processus d'examen technique et de prise de décision de l'ASN pour répondre au volume croissant d'activités lié à la relance de la filière nucléaire".

"On a plus que jamais besoin d'un système de sûreté robuste, mais c'est le moment que le gouvernement choisit pour tout casser. La réforme n'est pas guidée par des intentions vertueuses, mais par la volonté de faire rentrer l'IRSN dans le rang. Ce qui est en jeu, c'est son indépendance", estime de son côté Yves Maignac, de l'association négaWatt, qui promeut la sobriété énergétique et les énergies renouvelables.

- **Quid de la capacité industrielle de la France à construire des EPR2 ?**

Le projet de loi mentionne la construction de six EPR2. Les deux premiers devraient être implantés à Penly, en Seine-Maritime, suivis de deux autres à Gravelines, dans le Nord, selon les plans d'EDF. La ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, a avancé l'objectif de 2027 pour "la première coulée de béton", et "2035-2037" pour la mise en service.

Une gageure quand on garde à l'esprit le cauchemar que représente la construction de l'EPR de Flamanville, dans la Manche. Lancé en 2007, le chantier devait initialement être achevé en 2012, pour un budget total de 3,3 milliards d'euros. Le démarrage du réacteur est aujourd'hui prévu pour mi-2024, tandis que son coût a été réévalué par EDF à 13,2 milliards d'euros.

Le projet de loi ne se concentre que sur les autorisations administratives, alors que pour être mené à bien, le nouveau "plan Messmer" que souhaite lancer Emmanuel Macron demande aussi des compétences industrielles. Or, "vingt ans après la mise en service de la dernière centrale (Civaux en 2002), le tissu industriel s'est progressivement délité" et "des travaux sur les déboires de l'EPR de Flamanville pointent des pertes de compétences industrielles dans la soudure, l'ingénierie et la

gouvernance du projet", relèvent Michaël Mangeon, spécialiste de l'histoire du nucléaire, professeur à l'Université Paris Nanterre, et Mathias Roger, chercheur en histoire et sociologie des sciences et des techniques à l'IMT Atlantique, dans un article publié le 21 avril 2022 sur le site [The Conversation](#).

"D'autres travaux mettent en évidence des mécanismes de désapprentissage liés à une longue période d'absence de projets et un profond renouvellement générationnel des équipes d'ingénieurs", poursuivent-ils.

"Nous avons tiré les leçons de la construction d'EPR en Finlande, où il est aujourd'hui achevé, et en France à Flamanville", affirmait Emmanuel Macron dans son discours de Belfort il y a un an. EDF a depuis mis en place un plan d'excellence pour l'ensemble de la filière et a estimé en novembre que celle-ci devra recruter 10 000 à 15 000 personnes par an sur la période 2023-2030.

[Nucléaire : le projet de loi examiné par les députés en pleine controverse sur la sûreté - France - Le Télégramme \(letelegramme.fr\)](#)

**'Assemblée nationale s'attaque, ce lundi, au projet de loi visant à accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, dont l'examen promet d'être plus agité que prévu sur fond de controverses sur la sûreté nucléaire.**

Alors que [les retraites continuent d'agiter le débat politique](#), quatre jours d'examen sont annoncés au Palais Bourbon en première lecture autour des promesses d'Emmanuel Macron de [bâtir six nouveaux réacteurs EPR](#) à l'horizon 2035 et de lancer des études pour huit autres (1).

Le gouvernement mise sur la technicité du texte et le traditionnel soutien de la droite à l'atome pour une adoption du projet de loi sans trop de difficultés, dans le sillage du [très large vote du Sénat fin janvier](#).

### **Deux sujets inflammables**

Mais deux sujets vont enflammer les débats : [la fissure « importante » révélée récemment dans la tuyauterie d'un réacteur de la centrale de Penly](#) (Seine-Maritime) et la disparition annoncée de l'[Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire](#) (IRSN) que l'Exécutif veut fondre dans l'[Autorité de sûreté nucléaire](#) (ASN).

La sûreté nucléaire, c'est un sujet très sensible, il ne faut pas donner l'impression qu'on flotte

Le gouvernement a ajouté cette [réforme de la sûreté nucléaire](#) par un simple amendement, adopté par les députés en commission. Mais elle suscite une levée de boucliers des syndicats de l'IRSN (2) comme de l'ASN, de la gauche, et des protestations jusque dans la majorité. « La méthode n'était pas bien, trop rapide avec cet amendement. On va essayer d'atterrir », glisse un député du camp présidentiel. « La sûreté nucléaire, c'est un sujet très sensible, il ne faut pas donner l'impression qu'on flotte », met-il en garde.

### **« On a tout pour mener cette bataille de l'opinion »**

Farouches adversaires du nucléaire, les écologistes et LFI comptent bien s'engouffrer dans la brèche. « Passer par un amendement le démantèlement de l'IRSN, alors qu'on a des problèmes de fissures » comme à Penly, là où un nouvel EPR doit être implanté, « c'est difficile à défendre », dénonce Cyrielle Chatelain, cheffe du groupe écolo. « On a tout pour mener cette bataille de l'opinion », affirme-t-elle, même si l'adhésion au nucléaire a nettement gagné du terrain dans les sondages, en pleine crise énergétique.

### **Ne pas « flinguer la filière nucléaire par idéologie »**

Chez les macronistes, la rapporteure Maud Bregeon, ancienne d'EDF, distingue les « questions légitimes » sur l'IRSN et les arguments utilisés pour « flinguer la filière nucléaire par idéologie ». Elle plaide pour ne plus « avoir le nucléaire honteux ». « Ce texte va nous permettre d'atteindre la neutralité carbone et une meilleure souveraineté énergétique », argumente-t-elle.

### **Simplification des procédures administratives**

Le projet de loi vise à favoriser la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, en simplifiant les procédures administratives. Il est limité à de nouvelles installations situées sur des sites nucléaires

existants, ou à proximité. Selon Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, cela permettrait « de ne pas ajouter un délai de deux à trois années à la construction d'un réacteur ».

Les deux prochains EPR devraient être implantés à Penly, suivis de deux autres à Gravelines (Nord), selon les plans d'EDF. Agnès Pannier-Runacher a avancé plusieurs objectifs : 2027 pour « la première coulée de béton » et « 2035-2037 » pour la mise en service.

### **« Saucissonnage »**

Sans majorité absolue à l'Assemblée nationale, le camp présidentiel enchaîne ainsi deux textes techniques sur l'énergie, en se tournant successivement vers la gauche, puis la droite de l'hémicycle : un premier sur les renouvelables, [définitivement adopté avec le soutien des députés socialistes](#), et celui sur le nucléaire que LR et le RN regardent d'un bon œil. Avant un troisième projet de loi plus politique, de programmation pluriannuelle, attendu au mieux en juin pour fixer des objectifs à atteindre pour chaque énergie. Conséquence : les oppositions dénoncent un « saucissonnage » et reprochent au gouvernement de légiférer dans le désordre.

*1. En 2015, la France, où l'énergie nucléaire représente habituellement entre 70 % et 80 % de la production d'électricité, avait décidé la fermeture de 14 de ses 58 réacteurs, avant un revirement annoncé par Emmanuel Macron en faveur d'une relance.*

*2. L'intersyndicale de l'IRSN a prévu une nouvelle journée de grève ce lundi.*

[De nombreux soutiens pour sauver l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire \(IRSN\) | La Presse de la Manche \(actu.fr\)](#)

Alors que l'exécutif veut fusionner l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), la polémique enfle, les soutiens arrivent.



*Le laboratoire de radioécologie de l'IRSN à Cherbourg (Manche). Les personnels sont en grève ce lundi 13 mars 2023. (©Jean-Paul BARBIER)*

Le 8 mars 2023, la **commission des Affaires économiques du Sénat** a successivement auditionné Bernard Doroszczuk, président de l'[Autorité de sûreté nucléaire](#) (ASN) et Jean-Christophe Niel, directeur général de l'[Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire](#) (IRSN) sur la réforme annoncée lors du Conseil de politique nucléaire du 3 février 2023.

À cette occasion, les sénateurs ont unanimement **contesté la méthode**, par le biais d'amendements au projet de loi sur le nouveau nucléaire « n'ayant fait l'objet d'aucune concertation, ni d'aucune évaluation ».

« Méthode insupportable »

« La méthode utilisée par le gouvernement pour procéder à la fusion de l'ASN et de l'IRSN est insupportable », dénonce la présidente de la commission Sophie Primas.

On ne se réveille pas un matin avec l'idée de cette fusion. Il est anormal qu'une telle réforme n'ait pas été présentée dans le projet de loi initial, soumis à étude d'impact et à avis du Conseil d'État. Cela témoigne du peu de considération dont fait preuve le gouvernement à l'égard du Parlement, et singulièrement du Sénat, qui a dû examiner ce projet de texte initial en urgence.

**Sophie Primas**Présidente de la commission des affaires économiques du Sénat

Cette réforme, insistent les sénateurs, « ne doit pas **déstabiliser le système de contrôle**, à l'heure de la relance de la filière du nucléaire, ni engendrer de pertes de compétences d'expertise ou de recherche, ni générer de la confusion entre les fonctions d'expertise et de contrôle ».

Ils seront donc « particulièrement vigilants » quant aux dispositions du texte adoptées par **l'Assemblée nationale**, qui en débute l'examen ce lundi 13 mars 2023.

La commission des affaires économiques avait été attentive au renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires lors de l'examen du projet de loi au Sénat. « Nous avons souhaité **consolider les attributions et les moyens de l'ASN**, mais aussi les études environnementales et la participation du public. Une telle fusion ne saurait revenir sur ces avancées importantes », souligne le rapporteur, Daniel Gremillet.

« Ne pas transiger sur la sûreté »

Les **élus régionaux écologistes et de Génération.s**, Laetitia Sanchez, Rudy L'Orphelin et Marianne Rozet, ont de leur côté adressé une lettre ouverte aux présidents des conseils départementaux de la [Manche](#) et de **Seine-Maritime**, ainsi qu'au président du conseil régional.

« Le dispositif de gouvernance actuel de la sûreté nucléaire est dit dual, avec d'un côté l'IRSN, chargé de l'expertise et de la recherche, et de l'autre l'ASN, organe de décision. Cette structure est le fruit d'une longue évolution, influencée notamment par des crises sanitaires (vache folle, sang contaminé...), qui a abouti à l'inscription du principe de **séparation de l'expertise et de la décision** dans le code de l'environnement », observent-ils. Un principe mis à mal par les amendements du gouvernement.

#### **Les élus de la Manche mobilisés**

Adressé à Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, voici le courrier de la députée de la Manche, Anna Pic, cosigné par Karine Duval, conseillère départementale ; Benoit Arrivé, maire de Cherbourg-en-Cotentin ; Jean-Michel Houllegatte, sénateur.

"Nous ne pouvons que vous signifier notre commune désapprobation de ce projet. Le Cotentin est un territoire particulièrement sensibilisé aux questions relatives à la filière nucléaire. Qu'il s'agisse d'acteurs de cette filière, civils ou militaires, ou de citoyens, favorables ou défavorables à cette énergie, chacun s'accorde sur la nécessité de conserver deux entités indépendantes, aux fonctions distinctes et complémentaires. Cette double existence, pour les habitants de la Manche et de la presqu'île en particulier, est fondamentale : elle assure, au moins partiellement, l'acceptabilité des installations comme la confortation des opinions favorables à celles-ci.

Par ailleurs, vous comprendrez, Madame la Ministre, qu'il est essentiel de maintenir une indépendance entre la fonction de régulateur (ASN) et celle d'expertise (IRSN). En effet, dans un domaine aussi sensible et aux risques aussi considérables que la sûreté nucléaire, il est fondamental que l'expertise (IRSN) n'ait à prendre en compte que la science dans la formulation de ses avis, là où le régulateur prend également en compte les dimensions économiques, industrielles et budgétaires. Ce projet de fusion est d'autant plus incompréhensible qu'il intervient malgré les satisfecits de la Cour des Comptes sur la bonne gestion de ces organismes, la reconnaissance internationale de la qualité de la sûreté nucléaire en France, renforcée par l'absence d'accident grave ou majeur. Enfin, ces amendements de dernière minute ne permettent pas de répondre à l'obligation constitutionnelle d'une étude d'impact et de l'avis du Conseil d'Etat. Ceci ne peut que conduire à la

désapprobation, voire à la suspicion, particulièrement lorsqu'il s'agit de la sûreté nucléaire. Nous tenions à vous faire part de cette position et nous vous demandons de bien vouloir réexaminer le dépôt de vos amendements à la lumière de nos arguments."

La Manche et plus largement **la Normandie** sont des territoires fortement nucléarisés. « Que nous soyons pour ou contre la relance du nucléaire, nous pensons que nous ne pouvons transiger sur la sûreté et la protection de nos concitoyens. »

Ils demandent donc aux trois présidents de soutenir l'IRSN « et de **faire connaître votre opposition à son démantèlement**, qui menace l'indépendance et la qualité de l'expertise, au détriment de la sûreté et de la confiance des citoyens ».



[L'avenir du nucléaire en France se joue à l'Assemblée \(lepoint.fr\)](https://www.lepoint.fr)

**Le débat s'annonce intense autour du projet de loi d'accélération du nucléaire, qui prévoit aussi une réforme des acteurs de la sûreté atomique.**

Le [projet de loi d'accélération du nucléaire arrive lundi 13 mars à l'Assemblée nationale](#). Les députés ont quatre jours pour étudier les 650 amendements de ce texte destiné à faciliter la construction des six nouveaux réacteurs EPR promis par [Emmanuel Macron](#) à l'horizon 2035. Mais l'examen est corsé par un amendement de la majorité sur la réforme de la sûreté nucléaire, un projet très critiqué par une partie de l'opposition de gauche.

Dans une actualité toujours agitée par la réforme des retraites, le gouvernement mise sur le traditionnel soutien de la droite à l'atome pour une adoption sans trop de difficultés en première lecture, après le très large vote du [Sénat](#) fin janvier. Ce texte n'est « en rien le grand soir », mais « a le mérite de remettre le nucléaire au centre des discussions et de notre mix énergétique », souligne le député [LR](#) Jérôme Nury.

**« Les écolos, c'est le combat de leur vie »**

Mais les opposants au nucléaire, [EELV](#) et [LFI](#), comptent s'appuyer sur deux événements récents pour enflammer les débats : [la fissure « importante » révélée dans la tuyauterie d'un réacteur de la centrale de Penly \(Seine-Maritime\)](#), et la disparition annoncée de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) que l'exécutif veut fondre dans l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales.

« Ça va être très chaud. Les écolos (la lutte contre le nucléaire), c'est le combat de leur vie », insiste une source parlementaire, quand bien même [l'adhésion au nucléaire a nettement gagné du terrain dans les enquêtes d'opinion, en pleine crise énergétique](#).

Le gouvernement a ajouté la réforme de la sûreté nucléaire par un simple amendement, adopté par les députés en commission. Mais elle suscite l'ire des syndicats de l'IRSN comme de l'ASN, de la gauche, et des protestations jusque dans la majorité. L'intersyndicale de l'Institut organise une nouvelle journée de grève lundi. Ce projet de « fusion » est « incompréhensible », dénoncent dans un communiqué les députés de la coalition de gauche Nupes, qui jugent « essentiel de maintenir une indépendance entre la fonction de régulateur (ASN) et celle d'expertise (IRSN) ».

Chez les macronistes, la rapporteure Maud Bregeon, ancienne d'EDF, distingue les « questions légitimes » sur l'IRSN, et les arguments utilisés pour « flinguer la filière » nucléaire par « idéologie ». Elle plaide pour ne plus « avoir le nucléaire honteux », car il « va nous permettre d'atteindre la neutralité carbone » et une meilleure souveraineté énergétique, argumente-t-elle.

**Suppression du plafond de 50 % de nucléaire**

Limité à de nouvelles installations situées sur des sites nucléaires existants, ou à proximité, le projet de loi vise à simplifier les procédures administratives afin de « [ne pas ajouter un délai de deux à trois années à la construction d'un réacteur](#) », selon la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher.

Les deux prochains EPR devraient être implantés à Penly, suivis de deux autres à Gravelines (Nord), selon les plans d'EDF, avec l'objectif 2027 pour « la première coulée de béton », et « 2035-2037 » pour la mise en service, d'après le gouvernement.

En commission, les députés ont validé un ajout controversé du Sénat : la suppression du plafond de 50 % de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici 2035.

### « Saucissonnage »

Sans majorité absolue à l'Assemblée, le gouvernement enchaîne deux textes techniques sur l'énergie en se tournant successivement vers la gauche puis la droite de l'hémicycle : [un premier sur les renouvelables, définitivement adopté avec le soutien des députés socialistes](#), et celui sur le nucléaire que LR et le RN regardent d'un bon œil. Avant un troisième projet de loi plus politique, de programmation pluriannuelle, attendu au mieux cet été pour fixer des objectifs à atteindre pour chaque énergie.

Ce « saucissonnage » des textes énergétiques n'est pas du goût des oppositions. L'ONG antinucléaire Greenpeace combat le projet de loi et vient de dénoncer, en pleine guerre en Ukraine, une filière nucléaire française « sous emprise » russe par la livraison persistante d'uranium de retraitement russe, et d'importations d'uranium naturel en provenance du Kazakhstan et d'Ouzbékistan.

[Nucléaire : fusionner l'IRSN et l'ASN, "c'est vraiment chercher à aller dans le mur", estime Cédric Villani \(francetvinfo.fr\)](#)

La réforme [pour la fusion de l'IRSN et l'ASN](#), "c'est vraiment chercher à aller dans le mur", a dénoncé lundi 13 mars sur franceinfo [Cédric Villani](#), alors que le [projet de loi sur le nucléaire](#) est examiné à l'Assemblée nationale. Le gouvernement y a ajouté la réforme de la sûreté nucléaire par un simple amendement, adopté par les députés en commission, qui vise à intégrer l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire), l'expert technique, à l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire), le gendarme des centrales.

Selon le mathématicien et ancien député, "nous avons une réforme qui est faite à la hussarde". Pour l'ancien président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, "aux premières loges pour voir tout le fonctionnement des institutions de cette sûreté nucléaire", le gouvernement se prépare, "contre l'avis des intéressés", "à opérer le plus grand chambardement dans la sûreté nucléaire de toute notre histoire".

### **Une réforme "faite à la hussarde"**

Selon lui, la dissolution de l'IRSN signifierait la disparition "d'un système mis en place, avec un rapport préliminaire, avec une loi, avec des dispositions entérinées et programmées et assurées pendant une quinzaine d'années, depuis 1998", alors que "rien n'est prêt".

"Vous avez 1 700 personnes, ingénieurs, scientifiques, qui seraient rattachées d'un coup à l'Autorité de sûreté nucléaire qui aujourd'hui n'en compte que 400." *Cédric Villani, mathématicien et ex-député*

Pourtant, les organes de conseil scientifique, les comités d'orientation de recherches, les comités d'éthique et de déontologie, "tous les organes de direction se sont prononcés contre cette fusion", insiste-t-il, "qui se fait à marche forcée et contre les personnels". Cette fusion pourrait entraîner des problèmes de toutes sortes, d'après Cédric Villani : "Des problèmes de séparation entre l'expertise et la décision, le partage des rôles entre sécurité et sûreté et les problèmes sur le statut des personnels comme le statut du doctorant ou encore sur les autorisations."

### **"Il aurait fallu des années de préparation"**

Selon les règles internationales telles que celles de l'AIEA, l'Agence internationale pour l'énergie atomique, "il aurait fallu des années de préparation pour cela et tout ça est fait en un clin d'œil, sans qu'on sache sur la base de quel rapport, sans qu'on sache sur quelle évaluation". Le gouvernement s'appuie notamment sur un rapport de la Cour des comptes de 2014. "Mais dans ce même rapport de la Cour des comptes, on disait que ce serait une erreur que de fusionner", conclut Cédric Villani.

[Nucléaire : le projet de loi arrive à l'Assemblée sous le regard hostile de la gauche - Challenges](#)

**Les débats, qui s'ouvrent ce lundi sous le prisme de la très controversée réforme de la sûreté nucléaire, s'annoncent agités.**

La semaine s'annonce cruciale à l'Assemblée nationale. [En parallèle des retraites](#), l'exécutif joue son va-tout à partir de ce lundi après-midi pour faire passer son très controversé projet de loi d'accélération du nucléaire. Durant quatre jours, les députés devront étudier les 650 amendements de ce texte destiné à faciliter la construction des six EPR promis par Emmanuel Macron à l'horizon 2035.

Le gouvernement mise sur le traditionnel soutien de la droite à l'atome pour une adoption sans trop de difficultés en première lecture, après le très large vote du Sénat fin janvier. Mais la gauche n'a pas dit son dernier mot. Actualités à l'appui, EELV et LFI comptent s'appuyer sur deux événements récents pour faire entendre leurs voix. La semaine dernière, plusieurs fissures "de fatigue thermique" ont été détectées à la suite de contrôles, notamment dans la tuyauterie d'un réacteur de la centrale de Penly en Seine-Maritime. La fissure, qui concerne 85% de l'épaisseur du tuyau, a valu à EDF une mise en garde de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ce mardi 7 mars.

**La réforme de la sûreté nucléaire, un argument lourd**

[La disparition prévue de l'IRSN](#) ne devrait pas régler les choses, alors que le gouvernement a annoncé la réforme de la sûreté nucléaire par simple amendement, dans le but de fluidifier "les processus d'examen technique". Un projet de fusion "incompréhensible", selon les députés de la coalition de gauche NUPES.

Adoptée par les députés en commission, la mesure a provoqué l'ire des syndicats des syndicats de l'IRSN - qui organise une nouvelle journée de grève lundi - comme de l'ASN, de la gauche, et des protestations jusque dans la majorité. Barbara Pompili, l'ancienne ministre de la Transition écologique et actuelle présidente d'En Commun!, avait d'ailleurs exprimé son incompréhension face à une mesure qui, au mieux, "n'apporte pas grand-chose", et au pire, "apporte de la suspicion".

"Ca va être très chaud. Les écolos (la lutte contre le nucléaire), c'est le combat de leur vie", insiste une source parlementaire, quand bien même l'adhésion au nucléaire a nettement gagné du terrain dans les enquêtes d'opinion, en pleine crise énergétique. Chez les macronistes, la rapporteure Maud Bregeon, ancienne d'EDF, distingue les "questions légitimes" sur l'IRSN, et les arguments utilisés pour "flinguer la filière" nucléaire par "idéologie".

Elle plaide pour ne plus "avoir le nucléaire honteux" car il "va nous permettre d'atteindre la neutralité carbone" et une meilleure souveraineté énergétique, argumente-t-elle. D'autant plus que selon l'opérateur du réseau électrique RTE, la demande d'électricité décarbonée passerait de 25 à 55 % de la consommation d'énergie d'ici à 2050. Et que désormais, 60% des Français ont aujourd'hui une image positive de cette filière qui génère 47,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, contre 34% en 2019, [selon un sondage Odoxa-Le Figaro](#) de janvier.

**"Saucissonnage" des textes**

Limité à de nouvelles installations situées sur des sites nucléaires existants, ou à proximité, le projet de loi vise à simplifier les procédures administratives afin de "ne pas ajouter un délai de deux à trois années à la construction d'un réacteur", selon la ministre de la Transition énergétique, Agnès

Pannier-Runacher. Ce texte n'est "en rien le grand soir", mais "a le mérite de remettre le nucléaire au centre des discussions et de notre mix énergétique", souligne le député LR Jérôme Nury.

Les deux prochains EPR devraient être implantés à Penly, suivis de deux autres à Gravelines (Nord), selon les plans d'EDF, avec l'objectif 2027 pour "la première coulée de béton", et "2035-2037" pour la mise en service, d'après le gouvernement.

Sans majorité absolue à l'Assemblée, le gouvernement enchaîne deux textes techniques sur l'énergie, en se tournant successivement vers la gauche puis la droite de l'hémicycle: un premier sur les renouvelables, définitivement adopté avec le soutien des députés socialistes, et celui sur le nucléaire que LR et le RN regardent d'un bon œil. Avant un troisième projet de loi plus politique, de programmation pluriannuelle, attendu au mieux cet été pour fixer des objectifs à atteindre pour chaque énergie. Mais ce "saucissonnage" des textes énergétiques n'est pas du goût des oppositions.

Prochaine étape : définir un cadre tarifaire stable pour gagner le pari du nucléaire du futur. Capitaux privés, facilités bancaires de l'Etat après nationalisation à 100%... il faudra aussi aborder la question de la [régulation des prix](#), alors que le "nouveau nucléaire", compte tenu des investissements de construction, devrait coûter cher.

DEPECHE AFP – 14/03/2023

[Nucléaire: les experts de la sûreté battent le pavé contre leur réorganisation \(linfordurable.fr\)](https://www.linfordurable.fr)

Les salariés de l'IRSN, l'organisme expert de la sûreté nucléaire en France, ont de nouveau manifesté contre le démantèlement de leur établissement lundi à proximité de l'Assemblée nationale qui entamait l'examen du projet de loi sur l'accélération du nucléaire.

Venus de Cadarache (Bouches-du-Rhône), Cherbourg (Manche) ou d'Ile-de-France, 800 agents (selon la police) ont défilé jusqu'à l'esplanade des Invalides, entre sifflets et des sirènes, chantant "40 ans pour construire, 4 semaines pour détruire, de l'IRSN défendons l'avenir".

Sur fond de projet de nouveaux réacteurs, l'exécutif a annoncé le 8 février la disparition de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et sa fusion au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), chargé de contrôler les centrales, l'une des mesures du projet de loi.

Cette réforme, qui vise à "fluidifier" le processus de décision, est contestée par le personnel de l'IRSN mais aussi des spécialistes du sujet et des élus et ex-élus de bords variés qui s'alarment des conséquences sur la transparence, la qualité et l'indépendance de l'expertise.

"Cette réforme, quoi qu'il arrive, échouera", a assuré lundi aux manifestants l'ancien directeur de l'IRSN (2003-2016), Jacques Repussard, car elle a été faite "sans préparation, ni concertation avec les personnels concernés", et elle fera perdre de l'indépendance à la future ASN fusionnée.

In fine, "si elle est menée à bien, il est probable qu'un jour il y aura une nouvelle réforme suite à un pépin, dont il faut espérer qu'il ne sera pas trop grave", a mis en garde M. Repussard, aujourd'hui président de l'Institut pour la maîtrise des risques.

"L'IRSN un bien commun pour tous les Français", "la relance du nucléaire au mépris de la sécurité", lisait-on sur les pancartes.

Parmi les manifestants, dont c'était le 3e jour de grève, Stéphane Evo, responsable à l'IRSN du Service d'évaluation de la sécurité vis-à-vis des actes de malveillance, disait son inquiétude: quel sort pour son service, dont l'objet - la "sécurité" (les menaces extérieures) - n'est pas du ressort de l'ASN, mais qui recourt aux compétences des experts de la sûreté?

"On craint de ne plus pouvoir remplir notre mission", a-t-il dit.

Des représentants du personnel d'autres organismes du nucléaire (Andra, CEA, EDF..) étaient venus soutenir les quelque 1.750 salariés de l'IRSN.

Comme Clarisse Delalondre, secrétaire CGT de la Recherche à EDF : "L'IRSN doit rester indépendant. On a besoin de plus de recherche, et de pouvoir se confronter, scientifiquement, techniquement. On ne peut jouer avec le nucléaire".

L'intersyndicale de l'IRSN devait être reçue lundi soir par un membre du cabinet de la Première ministre Elisabeth Borne.

[Démocratie, sûreté... Pourquoi la loi sur le nucléaire pose problème \(reporterre.net\)](https://reporterre.net)

Le projet de loi d'accélération du nucléaire est arrivé à l'Assemblée nationale le 13 mars. Un texte qui pose trois problèmes majeurs, selon les députés de la Nupes.

Le débat à l'Assemblée nationale s'annonce atomique. Le [projet de loi d'accélération du nucléaire](#), censé faciliter la construction de six nouveaux réacteurs et la prolongation du parc existant, est arrivé dans l'hémicycle le 13 mars à 16 heures. Ses opposants n'ont pas attendu ce moment pour démonter le texte. Le 10 mars, les écologistes ont invité un parterre d'experts pour une masterclass sur le nucléaire à destination de la presse ; lundi, c'était au tour de députés de la Nouvelle union populaire écologique et sociale (Nupes) de s'exprimer auprès des journalistes. Voici les principaux problèmes qu'ils pointent.

• **Le projet de loi n'est pas démocratique**

La loi d'accélération du nucléaire avait été présentée comme une loi technique de simplification administrative. Les sénateurs lui ont donné un caractère plus politique, en y introduisant un plancher de 50 % de nucléaire dans le mix électrique. Un amendement du gouvernement, adopté en commission des affaires économiques, a supprimé ce seuil et renvoyé la question à la loi de programmation énergie climat, qui devrait être discutée cet été. Mais dans l'article 1<sup>er</sup> figure toujours le projet de construction de quatorze nouveaux réacteurs. « *C'est le scénario le plus nucléarisé des six scénarios de RTE qui a d'ores et déjà été décidé* », a déploré la députée La France insoumise (LFI) Aurélie Trouvé.

Globalement, les opposants rejettent un texte qui favorise les passages en force. « *On peut se demander si les [retards de l'EPR de Flamanville](#) étaient vraiment dus à des procédures administratives excessives*, a ironisé Julie Laernoës, députée écologiste. *Pourtant, dans ce projet de loi, on passe sur les autorisations environnementales, sur les permis de construire, pour gagner quelques mois — sans certitude, puisque ça reste assez flou dans les réponses de la ministre [Agnès Pannier-Runacher].* »

Sur la forme, députés de la Nupes et associations ont condamné un calendrier organisé pour tuer le débat. « *L'examen de ce texte a débuté au Sénat en plein pendant le débat public sur la relance du nucléaire et va se terminer à l'Assemblée nationale [avant même que le rapport présentant les conclusions de ce débat n'ait été rendu](#)* », a observé Mathilde Damecour, chargée de campagne au réseau Sortir du nucléaire. Pour Aurélie Trouvé, il va aussi « *court-circuiter les débats sur les trajectoires énergétiques globales que nous aurions dû avoir dans le cadre de la loi de programmation énergie climat* ».

Par ailleurs, la loi d'accélération du nucléaire ne pourrait pas être adoptée sans le soutien de la droite et surtout de l'extrême droite, a remarqué Julie Laernoës : « *La même extrême droite qui nie encore l'existence même du [changement climatique](#), qui prévoit de construire dix nouvelles centrales d'ici 2031 et dix supplémentaires d'ici 2036 — alors qu'aucun industriel ne dit que c'est possible —, qui veut instaurer des zones de défense autour des centrales nucléaires et qui, pour résoudre les problèmes liés aux sécheresses, a proposé dans un amendement d'installer des collecteurs d'eau de pluie à côté des réacteurs.* » Le réseau Sortir du nucléaire, lui, n'a pas manqué de rappeler que la rapporteure du texte, Maud Bregeon, a travaillé comme ingénieure nucléaire à EDF jusqu'en juillet dernier, ce qui pose selon l'association « *d'évidents problèmes d'impartialité* ».

Cette coalition nucléariste a prévu de mener la vie dure aux antinucléaires. L'article 13 prévoit le doublement des peines d'emprisonnement pour intrusion dans un site nucléaire. Un amendement

adopté par le Sénat avec l'appui de la majorité et taillé sur mesure pour les militants de Greenpeace. « *Nous demandons sa suppression et dénonçons la criminalisation des militants écologistes* », a déclaré Aurélie Trouvé.

- **Le projet de loi ne tient pas compte du changement climatique**

Plusieurs reculs sur ce point ont été enregistrés lors du passage du texte en commission des affaires économiques. L'autorisation de construction de réacteurs nucléaires en zone inondable a été rétablie dans l'article 6. Quant à la prise en compte du changement climatique dans les démonstrations de sûreté, elle a été supprimée via l'adoption des amendements de Maud Bregeon et du gouvernement.

Une aberration, ont réagi en chœur les associations et les députés de la Nupes, en dégainant une ribambelle de chiffres. Le nucléaire consomme 5,3 milliards de mètres cubes d'eau chaque année, affirme le réseau Sortir du nucléaire. « *30 % de l'eau douce est consommée par le nucléaire, ce qui en fait le [deuxième consommateur après l'agriculture](#). Cigéo [projet d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure] consommera entre 200 et 500 m<sup>3</sup> d'eau par jour. Ce besoin conséquent va se confronter à une réalité climatique implacable de baisse de disponibilité de la ressource* », prédit l'association.

Ceci, alors que [le nucléaire ne sauvera pas le climat](#). D'après le [sixième rapport du Giec](#), il faut réduire de moitié nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, a rappelé Pauline Boyer, chargée de campagne à Greenpeace. « *Or, il faut quinze à vingt ans pour construire une centrale nucléaire. On n'est pas dans le bon agenda climatique.* »

- **Le projet de loi supprime l'IRSN, acteur majeur de la sûreté nucléaire**

Le gouvernement a introduit deux amendements dans le texte, qui prévoient que les missions d'expertise et de recherche de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) soient intégrées à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). [Ce projet de démantèlement de l'IRSN](#) a été validé en commission des affaires économiques. Mais le Sénat n'a pas donné son avis — il avait déjà fini d'examiner le texte lorsque le gouvernement a annoncé cette réforme majeure du système de sûreté nucléaire français — et les débats dans l'hémicycle s'annoncent vifs.

[Lire aussi : « IRSN assassiné » : les salariés de la sûreté nucléaire refusent leur dissolution](#)

« *Cette réforme a été menée de manière extrêmement précipitée par voie d'amendement par le président Macron, ce qui lui permet d'éviter une étude d'impact, un avis du Conseil d'État et toute la concertation avec les salariés et la direction sur un sujet pourtant extrêmement sensible* », a accusé Aurélie Trouvé. La députée LFI a annoncé que la Nupes rejeterait d'un bloc cette réforme et a appelé les députés Libertés, indépendants, Outre-mer et territoires (Liot), MoDem, Horizons et Renaissance opposés à ce démantèlement à les imiter.





Lors du rassemblement des salariés de l'IRSN, à Paris le 28 février 2023, Patrick Lejuste et Nicolas Brisson ont exposé leurs incertitudes quant à leurs futures missions. © *Émilie Massemin / Reporterre*

La Nupes réussira-t-elle à affaiblir le texte ? Les associations antinucléaires à convaincre de sa dangerosité ? Car tout au long de la semaine, c'est une manche de la bataille culturelle sur le nucléaire qui va se jouer dans l'hémicycle. Les partisans de l'atome partent avec une longueur d'avance, ont reconnu les opposants au texte. « *Après Fukushima, on a cru qu'on avait gagné la bataille, a analysé l'eurodéputé écologiste Yannick Jadot. D'un seul coup, l'accident nucléaire devenait possible dans un pays doté d'une industrie nucléaire puissante et instruit des risques. Et puis, la rationalité économique se situe du côté des énergies renouvelables. Mais on a sous-estimé la puissance de ce lobby sortant de toute logique, racontant tout et n'importe quoi sans être jamais contredit.* »

Pour créer les conditions d'un véritable débat d'ici la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie, Julie Laernoès a déposé une proposition de résolution pour la création d'une convention citoyenne sur la relance du nucléaire. « *Ce débat-là semble essentiel avant d'opérer un tel revirement de politique énergétique.* »

[Golfech : "Les CLI ont besoin de plus de moyens de l'État" - ladepeche.fr](https://www.ladepeche.fr)

La commission locale d'information (CLI) de la centrale de Golfech tient son assemblée générale statutaire ce mercredi 15 mars à 16 heures, salle Calypso, suivie à 19 heures d'une réunion publique sur le thème du changement climatique où il sera question de la gestion de l'eau de la Garonne. L'occasion de s'entretenir avec le président de la CLI Jean-Paul Terrenne.

#### **Jean-Paul Terrenne, qui participe à l'AG statutaire ?**

"Tous les membres de la CLI selon les collègues : des élus, des personnes qualifiées et des représentants d'associations environnementales. La CLI de Golfech compte 191 membres. Y siègent les 106 élus délégués des communes concernées par le plan particulier d'intervention. Le périmètre du PPI a été élargi depuis 2018. On est passé de 31 à 106 communes. Cela concerne aujourd'hui 150 155 habitants du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne et du Gers.

#### **Vous allez présenter le rapport moral de l'année 2022. Quel message allez-vous passer ?**

"Je vais insister sur les fondements de la CLI pour que ça imprègne un peu. La CLI de Golfech a un statut associatif depuis 1986. Elle a été créée en 1982 au moment de la construction de la centrale et a d'abord été gérée en interne par le conseil général. Suite au drame de Tchernobyl, le Département a voulu lui donner un statut associatif pour plus de transparence et d'indépendance. Cela fait un peu plus d'un an qu'on a installé la nouvelle CLI. On a beaucoup de nouveaux membres, alors il est important que j'insiste sur le rôle d'information et de capacité de contre-expertise que jouent ces commissions locales. Les CLI doivent être le lien privilégié de l'expression et de l'expertise citoyennes. Il existe 35 CLI en France et celle de Golfech a toujours été dans le top 3 des plus proactives.

#### **De quels moyens disposez-vous pour mener à bien vos missions ?**

"Ce sujet sera au cœur de notre réunion. Il y a toujours eu une volonté politique du Département de Tarn-et-Garonne et de la communauté de communes des Deux-Rives de donner à la CLI les capacités de travail. Aujourd'hui, compte tenu de la relance du programme nucléaire, avec un parc vieillissant mais aussi de l'extension des périmètres des PPI, les CLI vont avoir une charge de travail de plus en plus importante. Les moyens doivent suivre du côté de l'Etat. Aujourd'hui, il ne nous verse de l'argent, via l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), que pour des actions de communication. Or, l'Etat perçoit une taxe sur les installations nucléaires de base. On réclame qu'une partie de cette taxe, collectée par Bercy, serve à financer les CLI."

#### **Avez-vous l'espoir d'être entendus par l'Etat ?**

"Début décembre, j'ai accompagné le président et le trésorier de l'ANCLI à Matignon pour rencontrer le conseiller énergie de Matignon et de l'Elysée. Il nous a promis que notre demande serait examinée lors du conseil de politique nucléaire du 3 février. Pour le moment, on n'a aucun retour."

#### **Le ministère de la Transition énergétique a annoncé, le 8 février, une réorganisation du contrôle de la sûreté nucléaire qui verrait la fusion de l'ASN avec l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Vous allez présenter une motion pour vous opposer à ce projet. Pour quelles raisons ?**

"Cette motion a été rédigée sous l'impulsion de l'ANCLI et la CLI de Golfech sera une des premières en France à l'adopter. Les CLI sont très attachées au principe de l'ouverture à la société civile organisée par l'IRSN. Nous voyons dans le projet de réforme le risque d'affaiblir la légitimité du

système de sûreté auprès des citoyens et ainsi de fragiliser le socle d'une sûreté nucléaire de qualité, indépendante et robuste, qui est notre bien commun."

[Nucléaire : fusion ASN-IRSN, centrale de Penly... Le projet de loi du gouvernement inquiète l'opposition \(francetvinfo.fr\)](#)

**Alors que le projet de loi d'accélération du nucléaire est examiné par l'Assemblée nationale, depuis lundi, le volet sur la sûreté nucléaire inquiète l'opposition. Le cas de la centrale de Penly (Seine-Maritime), où une deuxième fissure a été récemment détectée, était notamment au cœur des débats.**

Le projet de loi d'accélération du nucléaire, déjà adopté par le Sénat, fait des remous à l'Assemblée nationale. Depuis lundi 13 mars, et ce, pour quatre jours, les députés étudient les 650 amendements de ce texte, qui doit favoriser la construction de six nouveaux réacteurs EPR d'ici 2035, en facilitant les démarches administratives.

Si la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, a assuré que *"relancer notre filière nucléaire, c'est être écologiste"*, la NUPES a publiquement formulé ses doutes, que ses membres soient pro (PS et PC) ou anti-nucléaire (EELV et LFI).

### **La fusion-absorption de l'IRSN par l'ASN critiquée**

La réforme de la sûreté nucléaire, ajoutée par un simple amendement au projet de loi par le gouvernement, et incarnée par la fusion-absorption de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), est un premier sujet d'inquiétude.

*"Notre sûreté nucléaire est reconnue dans le monde entier et nous n'avons jamais connu d'accident majeur"*, expose la députée PS, Anna Pic, en charge de la déclaration dans le débat général. *"Cette sûreté repose sur un système dual avec d'un côté, un institut de recherche et d'expertise, et l'autre, l'autorité de sûreté qui donne son avis au regard de l'expertise, mais aussi de questions économiques et budgétaires"*.

*"Mettre l'expertise et la recherche sous le regard d'une autorisation budgétaire et économique nous pose alors problème"*, poursuit l'élue de la 4e circonscription de la Manche, pour qui *"le système actuel a la confiance des concitoyens"*, et *"le fait que l'ASN ne publie pas ses avis, contrairement à l'IRSN, fait craindre un manque de transparence"*.

### **La centrale de Penly au cœur des débats**

La [nouvelle fissure observée sur le site de Penly](#) (Seine-Maritime), offre une autre caisse de résonance au texte, qui souhaite prolonger les installations nucléaires actuelles, avec deux nouveaux EPR devant être implantés dans la centrale normande, pour une mise en service d'ici "2035-2037", selon le gouvernement. Se voulant rassurante, Agnès Pannier-Runacher a ainsi affirmé à l'Assemblée, lundi, que *"découvrir des fissures de fatigue thermique sur une tuyauterie, c'est aussi banal que de découvrir que des équipements vieillissent"*.

Pour le député européen EELV David Cormand, la ministre de la Transition Énergétique fait preuve de *"mauvaise foi"* avec de tels propos. *"La fissure n'est pas d'hier matin"*, a déploré l' élu normand au micro de France Bleu Normandie, mardi. *"Elle était prévisible mais si on s'est rendu compte de ces fissures, c'est grâce à un modèle de surveillance du nucléaire et de sécurité du nucléaire français très performant"*.

Alors que des centaines d'agents de l'IRSN ont manifesté près de l'Assemblée nationale, lundi, contre la fusion avec l'ASN, le député communiste de la Seine-Maritime, Sébastien Jumel, a estimé que cela

ouvrait *"une boîte de Pandore pour ceux qui ont des arguments visant à s'opposer à la filière nucléaire"*.

**"On aurait aimé avoir un projet énergie et climat avant d'avoir un projet d'accélération des énergies renouvelables puis du parc nucléaire".**

**Anna Pic**

France 3 Normandie

*"Tout est à l'envers", surenchérit Anna Pic. "On aurait aimé avoir un projet énergie et climat avant d'avoir un projet d'accélération des énergies renouvelables (EnR) puis du parc nucléaire". Si la députée de la Manche souhaitait aussi un débat sur "l'avenir des combustibles usagés" ou "un grand plan Marshall pour l'éducation, afin de trouver les 10 000 à 15 000 nouveaux travailleurs par an souhaités dans la filière du nucléaire", le texte a fait un premier pas, lundi.*

En fin d'après-midi, les députés ont validé le premier article, ajouté par le Sénat, supprimant le plafond de 50% de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici à 2035. Une mesure introduite sous la présidence de François Hollande pour *"affaiblir la filière"*, a jugé Maud Bregeon, la rapporteure Renaissance du texte. Le projet de loi d'accélération du nucléaire est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale jusqu'à jeudi, avec de nouveaux débats pour les députés, dès mardi soir.

[Nucléaire. À la découverte du laboratoire de l'IRSN à Cherbourg - Jnews \(jnews-france.fr\)](https://jnews-france.fr)

En avril 1986, le nuage radioactif provoqué par l'explosion du réacteur n°4 de la centrale de Tchernobyl aurait survolé l'Europe pour quasiment s'arrêter, 1 400 kilomètres plus loin, à la frontière française. On a vite compris qu'il n'en était rien.

Vingt-cinq ans plus tard, en 2011, c'est la catastrophe de Fukushima. Les 25 et 26 mars, à près de 10 000 kilomètres de là, dans la cour du laboratoire de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) à Cherbourg (Manche), les appareils mis en place vont mesurer la pollution atmosphérique du panache venu du Japon : de l'iode 131, du césium 137, en micro, voire millibéquerels par m<sup>3</sup> d'air... « Des quantités très faibles que nous avons été les premiers, en France, à mesurer », notent Denis Maro, le directeur du laboratoire de radioécologie, et Luc Solier, ingénieur chercheur spécialisé en métrologie.

### **Dans le paysage depuis soixante ans**

En 1986, l'IRSN en tant que tel n'existait pas encore. Dans le Cotentin, il y avait un laboratoire de radioécologie marine, ouvert en 1963 sur le site du CEA et de la Cogema. En 1994, avec la création du site universitaire, le laboratoire déménage à Octeville et ajoute une thématique atmosphérique à ses compétences deux ans plus tard. En 2002, lorsque l'IRSN est créé, le laboratoire y est rattaché.

Ses principales activités portent sur la surveillance de l'environnement, la recherche sur les transferts de la radioactivité dans l'air et le milieu marin, la participation à la gestion de crise et l'enseignement. L'équipe comprend dix-sept personnes, dont onze ingénieurs chercheurs et techniciens, ainsi que des doctorants.

### **La recherche au service de l'expertise**

Le principe, c'est que l'expertise est basée sur les travaux de recherche menés par le laboratoire. Cela avait été le cas avec l'étude des courants marins, permettant de suivre la dispersion des radioéléments rejetés notamment par Orano. Ces mécanismes influençant le devenir des polluants issus des activités nucléaires (radio nucléides et substances chimiques associées) dans l'environnement marin ont permis de développer des modèles pour la Manche, mais aussi la mer du Nord et le golfe de Gascogne.

Ils ont été utilisés, par exemple, lors du naufrage en octobre 2000, du chimiquier levoli Sun dans la zone des Casquets, pour évaluer avec le laboratoire cherbourgeois de la Marine, le LASSEM, la dispersion de styrène.

« Nous sommes loin d'en avoir fait le tour. Selon la nature des particules marines, les vitesses de transfert sont différentes. » Denis Maro Directeur du laboratoire de radioécologie

« Nous avons aussi développé des modèles de dispersion atmosphérique, rejets directs et panaches, avec leur transfert vers le milieu marin, sur des espèces de poissons démersales et pélagiques », explique Claire Godinot, ingénieure chercheuse.

### **Connaître, prévoir, conseiller**

À chaque fois, ces modèles sont validés, ou corrigés, en fonction des prélèvements effectués sur le terrain. Sédiments, coquillages, poissons sont ramenés au rez-de-chaussée du bâtiment, où ils vont être concentrés, séchés dans des fours de potier, puis calcinés. D'autres échantillons, une fois concentrés, sont congelés. L'eau qui en sera extraite sera alors analysée. « De 15 kg de poisson, on

sort après traitement une géographie de 60 millilitres », observe Olivier Cazimajou, un des techniciens.

À l'étage au-dessus, dans la salle de métrologie, ces échantillons sont passés au spectromètre gamma, un gros château de plomb de 2,7 tonnes, avec du plomb dit archéologique pour limiter le rayonnement cosmique.

« On peut aller chercher des niveaux très bas. Pour obtenir des résultats deux fois plus précis, il faut multiplier par quatre le temps de mesure », détaille Luc Solier. Ces mesures sont traitées de manière informatique. « Chaque radio nucléide a son propre rayonnement électromagnétique, et sa filiation », ajoute-t-il en montrant, sur l'écran, les pics obtenus... Ces mesures, concrètement, permettent à partir d'un rejet dans l'atmosphère, de définir la distance où la radioactivité devient négligeable. Et des prévisions sur des rejets, qu'ils soient chroniques ou accidentels.

### **À Fukushima, le brouillard et la neige**

Ces modèles validés par les études de terrain vont évidemment être utilisés en cas de gestion de crise. À chaque exercice, dans le Cotentin ou sur d'autres sites nucléaires français, les experts de l'IRSN et leurs appareils de mesure sont présents aux côtés des pompiers, proposant des réponses rapides aux pouvoirs publics. « Nous avons des formations, des entraînements en commun. Les gens se connaissent, ont l'habitude de travailler ensemble », relève Olivier Connan, lui aussi ingénieur chercheur.

« Ces modèles demandent à la fois de la maintenance et une revalidation permanente. Et si la recherche s'arrête, on va forcément régresser dans la connaissance et notre capacité de réponse. À Fukushima par exemple, on a trouvé de la radioactivité qui avait été rabattue par le brouillard et la neige. Si l'on veut des modèles fiables, il faut les alimenter. » Les chercheurs de l'IRSN

### **Se projeter ?**

Des commentaires qui ramènent à la fusion de l'IRSN et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), voulue par le gouvernement, discutée ces jours-ci par le biais d'un amendement à l'Assemblée nationale. Un amendement rejeté lors du débat sur la relance du nucléaire à l'Assemblée nationale.

« L'indépendance, c'est le pilier de la confiance établie avec le grand public. » Et si la nouvelle entité avait vu le jour, sous forme d'une autorité administrative indépendante, elle aurait privé les chercheurs des projets de recherche développés avec des exploitants.

Dans le laboratoire de chimie justement, l'IRSN travaille avec EDF sur des calculs d'impacts pour les centrales à démanteler. Le sujet, c'est le chlore 26, un radio nucléide très peu étudié mais qui se fixe dans les structures, avec des rejets possibles dans l'environnement...

[France: manifestation contre la fusion de l'IRSN et de l'ASN - Energynews.pro](https://www.energynews.pro/france-manifestation-contre-la-fusion-de-l-irsn-et-de-l-asn)

Lundi 13 mars, près de 800 agents de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) ont manifesté à Paris contre la fusion de leur organisme avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), prévue dans le projet de loi sur l'accélération du nucléaire.

### **Une mobilisation importante**

Près de 800 agents de l'IRSN ont répondu présents à l'appel à la manifestation, venant de différentes régions de la France. Ils ont défilé entre l'Assemblée nationale et l'esplanade des Invalides, scandant des slogans pour défendre l'avenir de leur établissement. La réforme du gouvernement, qui vise à "fluidifier" le processus de décision, a suscité des inquiétudes parmi le personnel de l'IRSN, ainsi que chez des spécialistes du sujet et des élus.

Jacques Repussard, ancien directeur de l'IRSN, a affirmé aux manifestants que la réforme échouera car elle a été faite sans préparation ni concertation avec les personnels concernés. Elle risque également de faire perdre de l'indépendance à la future ASN fusionnée. Il a prévenu que si elle est menée à bien, il est probable qu'un jour il y aura une nouvelle réforme suite à un pépin, dont il faut espérer qu'il ne sera pas trop grave.

### **Des craintes pour la sécurité**

Parmi les manifestants, certains craignent pour la sécurité, notamment Stéphane Evo, responsable du Service d'évaluation de la sécurité vis-à-vis des actes de malveillance. Le sort de son service, dont l'objet – la "sécurité" (les menaces extérieures) – n'est pas du ressort de l'ASN, mais qui recourt aux compétences des experts de la sûreté, est incertain. Il a exprimé ses inquiétudes quant à la possibilité de ne plus pouvoir remplir leur mission.

### **Des pancartes pour revendiquer leur cause**

Les manifestants ont brandi des pancartes pour revendiquer leur cause, affirmant que l'IRSN est un bien commun pour tous les Français et que la relance du nucléaire au mépris de la sécurité est une erreur. Les représentants du personnel d'autres organismes du nucléaire (Andra, CEA, EDF..) sont également venus soutenir les salariés de l'IRSN.

### **Des discussions en vue**

L'intersyndicale de l'IRSN devait être reçue lundi soir par un membre du cabinet de la Première ministre Elisabeth Borne pour discuter des inquiétudes du personnel. Pour les manifestants, la mobilisation va continuer jusqu'à ce que leur voix soit entendue et que leur établissement soit préservé.



[Nucléaire : le gouvernement français rassure malgré les manifestations - Energynews.pro](https://www.energynews.pro/fr/actualites/nuclaire-le-gouvernement-francais-rassure-malgre-les-manifestations)

En France, la ministre de la Transition énergétique a ouvert les débats sur le projet de loi consacré au nucléaire en assurant que la sûreté des installations ne serait pas compromis. Cependant, la réforme de la sûreté nucléaire ajoutée par amendement suscite des oppositions persistantes de la part des syndicats.

La ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, a ouvert les débats sur le projet de loi consacré au nucléaire à l'Assemblée Nationale en rassurant sur la sûreté des installations. Alors que des salariés de l'Institut de [radioprotection](#) et de sûreté nucléaire (IRSN) manifestaient contre la réorganisation controversée de la sûreté, le gouvernement a ajouté la [réforme](#) de la sûreté nucléaire par un simple amendement, adopté par les députés en commission.

### **Réforme de la sûreté nucléaire**

Agnès Pannier-Runacher, la ministre de la Transition énergétique, a ouvert les débats sur le projet de loi dédié au nucléaire, lundi dernier à l'Assemblée nationale. Elle a assuré que "l'accélération" du nucléaire "ne se fera pas au détriment de la sûreté de nos installations", en réponse aux inquiétudes concernant la sûreté nucléaire, qui ont conduit à des manifestations des salariés de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) aux abords du Palais Bourbon.

Le gouvernement a ajouté la réforme de la sûreté nucléaire par un simple amendement, adopté par les députés en commission. L'objectif de cette réforme est d'intégrer l'IRSN, expert technique, à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales. Agnès Pannier-Runacher a déclaré que la réforme permettrait d'élargir les missions de l'ASN, qui deviendrait ainsi la deuxième autorité de sûreté du monde en termes de moyens humains et financiers avec une crédibilité scientifique totale.

### **Une relance de la filière nucléaire jugée écologiste**

La ministre a également annoncé que la relance de la filière nucléaire est une décision écologiste, "contre les énergies fossiles, accélérer les énergies renouvelables, c'est être écologiste. Relancer notre filière nucléaire, c'est être écologiste", a-t-elle lancé.

Agnès Pannier-Runacher a également annoncé que la réforme permettrait de bâtir six nouveaux réacteurs EPR d'ici 2035. Elle a considéré que c'est "ni plus ni moins le fil de la plus grande aventure industrielle française depuis les années 1970 que nous renouons".

### **Des oppositions persistantes**

Malgré les assurances de la ministre de la Transition énergétique, la réforme de la sûreté nucléaire suscite des oppositions persistantes. Les syndicats de l'IRSN et de l'ASN ainsi que la gauche et les écologistes dénoncent un "démantèlement totalement irresponsable" et une "fuite en avant atomique" extrêmement dangereuse. Pour eux, le projet de loi ne doit pas mettre en danger la sécurité des installations nucléaires et des populations.

DEPECHE AFP – 15/03/2023

[Sûreté nucléaire: dernier appel du personnel de l'IRSN avant vote des députés mercredi \(linfordurable.fr\)](https://www.linfordurable.fr)

Les représentants du personnel de l'IRSN, l'institut expert en France de la sûreté nucléaire, promis au démantèlement par une réforme gouvernementale, ont appelé les députés à rejeter mercredi soir ce projet, qui menace selon eux "la robustesse du contrôle des risques nucléaires".

Le gouvernement a décidé d'avancer à mercredi soir, au lieu de jeudi, l'examen de l'article ajouté au projet de loi d'"accélération du nucléaire". Il vise à faire disparaître l'IRSN pour le fondre en partie dans l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales. Or le système français sépare depuis les années 2000 l'expertise, à l'IRSN, de la régulation, chez l'ASN, avec l'idée que les experts sont plus libres de leurs avis s'ils n'ont pas eux-même à prendre des décisions potentiellement coûteuses fondées sur ces avis, comme des arrêts de centrales ou des plans de réparations.

Le gouvernement a justifié cette fusion par la nécessité de "fluidifier" les processus de décision au moment où il s'agit de relancer la construction de réacteurs nucléaires en France.

"Au nom de l'ensemble des personnels" de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), l'intersyndicale CFDT-CGT-CFE CGC a envoyé mercredi une "ultime lettre ouverte" aux députés, à quelques heures du vote.

"Vous avez entre vos mains notre avenir de salarié, l'avenir de cet Institut reconnu aux plans national et international pour la qualité de ses recherches et de son expertise, l'avenir de la sûreté, de la sécurité nucléaire et de la radioprotection en France", souligne l'appel.

Marié ASN et IRSN "ce n'est pas simplement fusionner deux services publics qui travaillent sur le même objet", c'est "un bouleversement global du système de contrôle": "vous pouvez le refuser et exiger un processus d'amélioration concerté", dit l'appel.

L'expertise et la recherche seront affaiblies car "leur indépendance réduite par rapport à la décision", alerte-t-il: cette indépendance est un "fondement de la robustesse du système de contrôle des risques nucléaires", relevée aussi bien par des rapports de la Cour des comptes que de l'AIEA.

L'intersyndicale ne manque ainsi pas de faire le parallèle avec le cas de l'Anses, l'agence de sécurité sanitaire de l'environnement et de l'alimentation, dont le conseil scientifique vient d'alerter sur la perte de crédibilité de certaines expertises, notamment pour ce même problème de séparation entre expertise et décision.

La disparition de l'IRSN a été décidée pendant un "conseil de politique nucléaire" autour d'Emmanuel Macron le 3 février. Elle a été annoncée le 8 février à la surprise quasi générale, par le ministère de la Transition énergétique.

DEPECHE AFP - 15/03/2023

[Sûreté du nucléaire: le gouvernement mis en échec à l'Assemblée, sursis pour l'IRSN \(nouvelobs.com\)](https://www.nouvelobs.com)

Revers pour le gouvernement: l'Assemblée nationale a rejeté mercredi en première lecture la réforme controversée de la sûreté nucléaire, quelques voix de la majorité rejoignant la gauche pour s'opposer au "démantèlement" de l'Institut dédié à la sûreté (IRSN).

L'exécutif voudrait fondre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), expert technique, au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales.

Mais les députés ont approuvé à main levée un amendement de Benjamin Saint-Huile, du groupe indépendant Liot, pour préserver une "organisation duale" entre l'Institut et l'Autorité de sûreté, détricotant l'ensemble de cet article sensible du projet de loi de relance du nucléaire.

Le sujet n'est toutefois pas clos. Le gouvernement peut encore recourir à une deuxième délibération.

Et les débats sur le reste du projet de loi ont été prolongés jusqu'à vendredi soir au Palais Bourbon, avant un vote solennel le mardi 21 mars, a décidé dans la soirée la conférence des présidents, qui rassemble les chefs des groupes politiques et les principaux responsables de l'Assemblée.

La navette parlementaire se poursuivra ensuite.

"Nous avons proposé au Sénat, compte tenu de l'importance du sujet, d'avoir une deuxième lecture", a ainsi prévenu la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher.

Les salariés de l'IRSN sont prudents. "Je suis très content, mais je me méfie de ma joie car ce n'est pas encore gagné. Le gouvernement doit entendre ce rejet", souligne François Jeffroy, représentant de l'intersyndicale.

Lundi, lors d'une troisième journée de grève, des centaines de salariés de l'IRSN avaient défilé près de l'Assemblée, avec des slogans comme "IRSN démantelé, sûreté nucléaire bradée".

- "Précipitation" -

Dans l'hémicycle, la gauche a protesté contre la "précipitation" d'une réforme "à la hussarde", une "proposition dangereuse" selon l'écologiste et ancienne ministre Delphine Batho.

C'est un "démantèlement en règle. Nous avons besoin de cette indépendance de la recherche, au sein de l'IRSN", a insisté l'Insoumise Aurélie Trouvé.

Quelques voix de la majorité, dont l'ancienne ministre Barbara Pompili (Renaissance), sont aussi montées au créneau.

"Sans aucune étude d'impact", "c'est une folie de nous balancer ça comme ça", a-t-elle lancé. "Je suis choquée".

Agnès Pannier-Runacher lui a directement répondu en la tutoyant: "tu sais parfaitement que cette réforme et cette interrogation étaient engagées déjà il y a quelques mois".

Et "il n'y a aucun changement, à aucun moment, d'aucune ligne de nos procédures de sûreté nucléaire", a-t-elle martelé.

La rapporteure macroniste Maud Bregeon a aussi souligné qu'après l'éventuelle fusion, "la décision et l'expertise au sein de l'ASN continueront à être disjointes exactement comme elles le sont aujourd'hui".

Le MoDem, divisé sur le sujet, voulait proposer un amendement de compromis avec un comité de suivi parlementaire de la réforme.

Les LR, "un peu surpris sur la forme", regardent plutôt la fusion d'un bon oeil, "gage d'efficacité" pour "fluidifier les procédures", selon le député Jérôme Nury. "Le ciel ne va pas s'abattre sur la sûreté nucléaire", rassure-t-il.

"Pas opposé par principe", le RN avait mentionné une abstention en estimant le sujet "pas abouti".

La disparition de l'IRSN a été décidée pendant un "conseil de politique nucléaire" autour d'Emmanuel Macron le 3 février. Elle a été annoncée le 8 février puis introduite par un simple amendement adopté en commission à l'Assemblée.

Objectif: "fluidifier les processus d'examen et prises de décision de l'ASN pour répondre au volume croissant d'activités lié à la relance de la filière", avec les six nouveaux réacteurs EPR que le gouvernement veut bâtir à l'horizon 2035.

Cette fusion ne figurait pas dans le texte, lors de la large adoption au Sénat du projet de loi de relance du nucléaire fin janvier.

Ce système dual ASN/IRSN a été créé au début des années 2000. A l'IRSN et ses 1.800 ingénieurs, médecins, géologues..., l'expertise et la recherche sur la sûreté. A l'ASN et ses 500 agents, la décision, nourrie des expertises de l'IRSN, par exemple quand un défaut est constaté sur une centrale ou qu'un site doit être autorisé.

[Camouflet des députés contre le gouvernement sur la réforme de la sûreté nucléaire | Les Echos](#)

**L'article portant sur l'absorption, par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a été rejeté en première lecture par les députés.**

Pour les députés, la suppression de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), c'est non. Ce mercredi, l'Assemblée nationale a rejeté l'amendement proposé par le gouvernement visant à l'absorption, par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de ce centre d'expertise technique. Les élus ont adopté un amendement du groupe indépendant Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoire (LIOT) visant à préserver une « organisation duale », infligeant un revers à l'exécutif.

Celui-ci avait annoncé début février sa volonté de faire disparaître l'IRSN, dont les experts fournissent un appui technique à l'ASN. Il avait par la suite précisé ses intentions, insistant sur la nécessité de « transférer autant que possible les 1.700 salariés de l'IRSN vers l'ASN », après avoir envisagé de les disperser entre trois entités. Un amendement en ce sens avait été déposé dans le cadre [du projet de loi d'accélération du nucléaire](#).

**Accélérer le chantier des nouveaux EPR**

Le ministère de la Transition énergétique déclarait alors vouloir remplir « trois objectifs : gagner en efficacité, renforcer l'indépendance de l'ASN et renforcer l'attractivité des métiers de la sûreté ». L'intérêt, pour l'exécutif, était aussi de « fluidifier » les processus d'examen alors qu'Emmanuel Macron a annoncé, début 2022, [sa volonté de faire « renaître » le nucléaire](#) français, avec la construction d'au moins six nouveaux réacteurs EPR2. Les premiers coups de pioche sont attendus [avant la fin du quinquennat, en 2027](#).

Le sujet a concentré les critiques. D'abord, pour une question de timing : le gouvernement n'a fait part de ses intentions qu'après le Conseil de politique nucléaire organisé à l'Élysée, début février, qui visait à fixer les grandes orientations stratégiques de la filière. Des voix se sont ensuite élevées sur les risques que pourraient faire peser cette fusion sur la sûreté nucléaire.

**Remous au sein même de la majorité**

Les débats ont été houleux à l'Assemblée ce mercredi. La gauche a protesté contre la « précipitation » d'une réforme « à la hussarde ».

Quelques voix de la majorité se sont aussi élevées, dont celle de l'ancienne ministre de la Transition écologique de Jean Castex, Barbara Pompili (Renaissance). « Sans aucune étude d'impact », « c'est une folie de nous balancer ça comme ça à l'inverse des conclusions de tous les travaux parlementaires depuis dix ans » sur le sujet, a-t-elle lancé, se disant « choquée ».

La ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher a répliqué « que cette réforme et cette interrogation étaient engagées déjà il y a quelques mois ». « Il n'y a aucun changement, à aucun moment, d'aucune ligne de nos procédures de sûreté nucléaire », a-t-elle martelé. Elle a une nouvelle fois justifié le projet de fusion par le fait que le gouvernement est « en train d'organiser la mobilisation de l'ensemble des compétences de la filière pour être prêt à réussir un programme de relance du nucléaire ». Le revers infligé par les députés à l'exécutif n'est toutefois pas définitif, le texte devant poursuivre sa navette parlementaire.

[Sûreté nucléaire : les députés retoquent la suppression de l'IRSN voulue par Macron – Libération \(liberation.fr\)](https://liberation.fr)

Une véritable claque pour l'exécutif et une victoire surprise pour les opposants, très nombreux, à la réforme brutale de la sûreté nucléaire voulue par le gouvernement qui prévoyait la disparition de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et le transfert de ses équipes et missions au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Réunis ce mercredi pour voter le projet de loi d'accélération nucléaire qui contenait deux amendements gouvernementaux visant à supprimer l'IRSN, les députés ont finalement adopté un amendement de réécriture présenté par le député Liot (Libertés, indépendants, outre-mer et territoires), Benjamin Saint-Huile, et d'autres collègues visant au contraire à sanctuariser cet organisme d'expertise jugé essentiel pour le contrôle des installations nucléaires du pays.

Contre l'avis du gouvernement, la gauche et les écologistes renforcés par des parlementaires de tous horizons sont parvenus à faire adopter cet amendement qui stipule que *«la sécurité nucléaire repose sur une organisation duale composée de l'ASN et de l'IRSN»*. Organisation qui *«garantit l'indépendance entre d'une part les activités de contrôle de la sûreté nucléaire [...] et d'autre part les missions d'expertise et de recherche de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et des activités nucléaires»*. L'adoption de cet amendement réécrit complètement le passage de la loi qui prévoyait la disparition de l'IRSN.

### **Le gouvernement sourd aux mises en garde et protestations**

Jusqu'au bout, le gouvernement aura pourtant tenté de pousser son projet visant à supprimer l'IRSN et à transférer ses 1700 experts, ingénieurs et techniciens sous la tutelle du gendarme du nucléaire, l'ASN, via les articles 11bis et 11ter du projet de loi d'accélération nucléaire. Deux articles qui se sont invités par voie d'amendements gouvernementaux il y a quinze jours seulement dans le sillage de l'annonce soudaine de la dissolution de l'IRSN faite par la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, quelques jours après un conseil de politique nucléaire présidé par Emmanuel Macron à l'Élysée. Objectif de l'exécutif : ne plus voir qu'une seule tête dans la sûreté nucléaire et accélérer ainsi l'obtention des autorisations demandées par EDF pour construire de nouveaux réacteurs EPR, mais aussi réparer et prolonger la durée de vie du parc actuel de 56 réacteurs.

Le gouvernement n'aura écouté ni les avertissements de scientifiques et experts comme [Yves Marignac](#) et [Cédric Villani](#), ou [de l'ancienne ministre Corinne Lepage](#), dans les colonnes de *Libé* notamment. Ni les protestations et manifestations répétées des quelque 1700 ingénieurs et techniciens de l'IRSN concernés. Ni la mise en garde plus feutrée du directeur général actuel de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), Jean-Christophe Niel, qui, auditionné le 8 mars en commission par le Sénat, a dit son *«inquiétude»* devant le projet d'absorption de ses équipes et missions par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Ni évidemment la bronca des parlementaires de gauche, insoumis et écologistes en tête, qui ont dénoncé un *«retour en arrière»* inquiétant pour la sûreté douze ans seulement après la catastrophe de Fukushima.

Balayant les critiques venues de la communauté scientifique et de l'opposition, la rapporteure du texte, Maud Bregeon, une ancienne d'EDF, avait défendu en amont cette décision du gouvernement en distinguant les *«questions légitimes»* sur l'IRSN, et les arguments utilisés par les «anti» pour *«flinguer la filière»* nucléaire par *«idéologie»*. Elle avait plaidé sans fards pour ne plus *«avoir le*

*nucléaire honteux*». Pour elle, ce texte *«va nous permettre d'atteindre la neutralité carbone»* tout en garantissant une meilleure souveraineté énergétique.

Mais le fait du prince n'a pas été du goût de tous les députés, y compris à droite et dans les rangs de la majorité macroniste de plus en plus relative. Et pour cause. Cette réforme [subite et brutale](#) de l'organisation de la sûreté nucléaire française [avait été décrétée il y a tout juste un mois](#) à l'issue d'un conseil de politique nucléaire présidé par Emmanuel Macron. Et le gouvernement était bien décidé à la faire passer dans le texte visant à accélérer les procédures administratives pour construire les six à quatorze nouveaux réacteurs EPR voulus par le chef de l'Etat. Elle aurait abouti à la disparition d'un organisme créé en 2001 pour expertiser les sites nucléaires français en toute indépendance et permettre au gendarme du nucléaire, l'ASN, de rendre des avis en toute connaissance de cause.

### **Séparation entre expertise et décision**

Explication avancée par la ministre de la Transition énergétique pour justifier cette volonté d'en finir avec l'IRSN : la nécessité de *«fluidifier les processus d'examen technique et de prise de décision de l'ASN pour répondre au volume croissant d'activités liées à la relance de la filière nucléaire»*. En clair, permettre à EDF d'obtenir plus vite le feu vert de l'ASN pour ses projets de construction de nouveaux réacteurs ou de poursuite d'exploitation de son parc actuel. Selon Agnès Pannier-Runacher, le projet de loi d'accélération permettra ainsi *«de ne pas ajouter un délai de deux à trois années à la construction d'un réacteur»*. EDF pourra par exemple lancer les travaux de terrassement et de préparation du génie civil sur le site de la centrale de Penly (Seine-Maritime), sans attendre un feu vert de l'ASN. Penly, où les travaux commenceront dès 2024, doit accueillir la première paire de réacteurs EPR d'une puissance de 1650 MW pour une mise en service à l'horizon 2035. Les quatre suivants seront édifiés sur le site de Gravelines (Nord), lui aussi en bord de mer, et sur l'une des centrales du Rhône (Bugey ou Tricastin).

Mais si dans l'esprit du gouvernement la relance du nucléaire est la fin justifiant les moyens, l'excellence de la sûreté à la française s'appuie justement sur la séparation entre l'expertise (l'IRSN) et la décision (l'ASN). Et les députés n'ont pas souhaité déstabiliser ce modèle reconnu dans le monde entier, au moment où EDF vient de confirmer l'existence [de nouvelles fissures «non négligeables»](#) sur ses réacteurs les plus récents, à Penly précisément et Cattenom (Moselle). Un nouvel épisode d'une série d'avaries techniques liées à des problèmes de soudures, des phénomènes de «corrosion sous contrainte» ou de «fatigue thermique» qui ont conduit à la mise à l'arrêt de près de la moitié du parc nucléaire français cet hiver. Ce nouveau problème de fissures va contraindre EDF à inspecter une dizaine de réacteurs construits entre le milieu des années 80 et le début des années 90. A l'heure actuelle, 19 des 56 réacteurs d'EDF sont hors service, en maintenance, travaux ou en pleine inspection. L'ASN aura sans aucun doute besoin de l'expertise intacte de l'IRSN pour veiller à ce que toutes les réparations soient faites dans les règles de l'art et de la sûreté.

[Rejet de la réforme de sûreté nucléaire : "C'est un camouflet pour le gouvernement", estime la députée Delphine Batho \(francetvinfo.fr\)](#)

"C'est un camouflet pour le gouvernement", a estimé, sur franceinfo, la députée des Deux-Sèvres Delphine Batho, coordinatrice nationale de Génération Écologie, [après le rejet en première lecture](#) par l'Assemblée nationale de la réforme de sûreté nucléaire mercredi 15 mars. Le texte prévoit [la fusion](#) de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), expert technique, et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales.

"Le gouvernement porte une réforme de la sûreté nucléaire - qui est un sujet grave, sérieux - à la légère, à la hussarde", juge Delphine Batho. "Cette réforme est extrêmement dangereuse." Selon elle, le rejet du texte est "le résultat de la mobilisation des salariés de l'IRSN et de nombreuses expertes et experts de la sûreté nucléaire", ce qui a permis qu'un "certain nombre de députés, de toutes sensibilités, ont commencé à s'informer, ont commencé à vouloir comprendre les enjeux de cette réforme et finalement ne l'ont pas votée".

"On ne peut pas jouer avec la sûreté nucléaire dans notre pays." **Delphine Batho, députée des Deux-Sèvres**

"Le fait de fusionner ce qui est aujourd'hui l'IRSN avec l'Autorité de sûreté nucléaire met en cause l'indépendance et la transparence de l'expertise, qui ensuite alimente les avis de l'Autorité de sûreté nucléaire", ajoute [Delphine Batho](#), rappelant que le parc nucléaire français est "vieillissant", a des "problèmes de corrosion sous contrainte", ce qui met "une charge de travail importante pour toutes celles et tous ceux qui travaillent dans le domaine de la sûreté nucléaire".

### Deuxième délibération possible

La coordinatrice nationale de Génération Écologie estime donc que "c'est le plus mauvais moment pour faire une réorganisation". "Quand on fusionne des organismes ou des services, ça met trois ou quatre ans pour que les choses se stabilisent". Delphine Batho assure que cette réforme "entraîne une paralysie dans un moment où on a besoin au contraire d'être au top de nos capacités en matière de sûreté nucléaire".

"Je déconseille très fortement au gouvernement de s'acharner." **Delphine Batho, députée des Deux-Sèvres**

Malgré ce vote, le gouvernement peut encore recourir à une deuxième délibération. Mais pour la députée, "ce serait prendre une très grave responsabilité". "La plupart des lois qui concernent la sûreté nucléaire en France ont été adoptées avec des majorités larges, voire quasiment consensuelles", souligne-t-elle. "Qu'on soit pour le nucléaire ou qu'on soit contre le nucléaire ou pour la sortie du nucléaire, il y a aujourd'hui des installations nucléaires en France, et elles doivent fonctionner de façon la plus sûre possible." Delphine Batho appelle l'exécutif à "respecter le vote du Parlement, entendre ce qui a été dit par les députés de toutes sensibilités et changer radicalement de méthode".



[Nucléaire : l'Assemblée fait barrage au gouvernement sur la réforme de la sûreté \(sudouest.fr\)](https://www.sudouest.fr)

**Alors que l'examen du projet de loi sur l'accélération des procédures liées à l'énergie nucléaire prend fin à l'Assemblée, les députés ont refusé l'absorption des experts de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) dans l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Un camouflet**

Au beau milieu de la crise de nerfs majuscule déclenchée par le dossier des retraites, l'épisode est passé inaperçu. Il n'en est pas moins notable. Mercredi 15 mars au soir, l'Assemblée s'est prononcée contre la disparition de l'IRSN, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, et l'intégration de ses 1 700 salariés au sein de l'ASN, l'Autorité de sûreté nucléaire.

Remue-ménage dans les effectifs de la sûreté nucléaire française. Le gouvernement veut intégrer l'organisme expert, l'IRSN, dans le giron du gendarme qui prend les décisions, l'ASN. En jeu, l'indépendance de l'expertise

Cette disposition avait été introduite par un simple amendement dans le projet de loi en cours d'examen dans l'hémicycle, qui porte [sur l'accélération et la simplification des procédures liées à l'énergie nucléaire](#). Elle procédait d'une décision prise le 3 février dans le secret du « conseil de sécurité nucléaire », réuni à l'Élysée, et annoncée quelques jours plus tard.

Depuis cette annonce surprise, intervenue sans concertation préalable ni étude d'impact, [la communauté scientifique émettait de sérieux doutes sur sa pertinence](#). Le système dual de l'expertise (par l'IRSN) et de la décision (par l'ASN) sur la sûreté nucléaire donne satisfaction. Sur ce sujet, le gouvernement a réussi à mettre d'accord contre lui nombre d'observateurs pros comme antinucléaires, une performance. Après plusieurs auditions d'acteurs de la filière, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (1) a lui aussi fait part de ses réserves le 1er mars.

### **La révolte de Barbara Pompili**

Le doute a fait tache d'huile. Des députés de la majorité ont rejoint la gauche et ont enterré le projet de démantèlement de l'IRSN. Ancienne ministre de l'Écologie, Barbara Pompili a notamment dit tout le mal qu'elle pensait de la méthode. L'Assemblée est même allée au-delà en approuvant à main levée un amendement qui inscrit dans le marbre l'organisation duale de la sûreté nucléaire. Tenté un instant par la voie d'un second vote, le gouvernement a finalement renoncé dans le contexte électrique que l'on sait. Mais le match n'est pas terminé. Le Sénat se prononcera à nouveau sur l'ensemble du texte législatif en seconde lecture.

### ***Avec vidéo***

**L'Assemblée nationale a terminé l'examen du projet de loi sur "l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires", dans la nuit du jeudi 16 au vendredi 17 mars. L'examen du texte a été marqué par la mise en échec du gouvernement sur la réforme de la sûreté nucléaire. Un vote solennel aura lieu mardi.**

La relance du nucléaire a franchi une nouvelle étape. Actée lors du discours de Belfort d'Emmanuel Macron, en février 2022, cette relance implique la mise en œuvre d'un lourd processus politique, industriel et administratif

C'est tout l'objet du [projet de loi](#) sur "l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires" et le "fonctionnement des installations existantes", dont les députés ont achevé l'examen dans la soirée du jeudi 17 mars. Le texte comporte notamment des mesures destinées à réduire la durée de certaines procédures administratives, afin de gagner du temps dans le lancement des projets nucléaires. L'objectif étant de pouvoir compter sur 6 premiers EPR 2 à l'horizon 2035, un défi pour une filière en difficulté ces dernières années.

Au fur et à mesure de la navette, le projet de loi a également revêtu des accents plus politiques. Le Sénat, qui l'a adopté en première lecture en janvier dernier, a ainsi ajouté la suppression du "verrou" introduit durant le quinquennat de François Hollande, revenant ainsi sur l'objectif de réduction à 50 % de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici à 2035.

### ***LA RÉFORME DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE EN ÉCHEC***

C'était l'un des points clivants du projet de loi : la réforme de la sûreté nucléaire. [Introduit en commission](#) par voie d'amendements gouvernementaux, le projet de fusion de l'Autorité de sûreté nucléaire, le "gendarme du nucléaire" responsable des contrôles, et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), chargé de l'expertise et de la recherche, avait crispé jusque dans la majorité.

En séance, les députés [sont finalement revenus](#) sur cette réforme, au grand dam d'Agnès Pannier-Runacher, qui avait tenté de faire preuve de pédagogie sur le sujet. Tout au long de l'après-midi du jeudi, dans un contexte [rendu électrique par l'utilisation du 49.3 pour faire passer la réforme des retraites](#), la ministre de la Transition énergétique a été tancée par les élus de la Nupes qui l'ont sommée de dire si elle comptait demander une nouvelle délibération sur l'abandon de cette fusion. Finalement, juste avant 20 heures, Agnès Pannier-Runacher a indiqué qu'il n'en serait rien.

### ***DES PEINES DURCIES POUR LES INTRUSIONS DANS LES CENTRALES***

L'ultime soirée a été marquée par un nouvel épisode de tensions, au moment d'aborder l'article 13, qui prévoit le durcissement des peines sanctionnant les intrusions dans les centrales. Cette mesure avait été introduite par le Sénat. Elle prévoit que la peine pour intrusion soit portée d'un à deux ans de prison et de 15 000 à 30 000 euros d'amende, les sanctions étant supérieures en cas de menace d'une arme, ou de commission en bande organisée.

En commission, les députés avaient déjà limité sa portée en réduisant l'aggravation prévue par les sénateurs. En séance, ils sont également revenus sur la possibilité de dissolution d'une personne morale, qui aurait spécifiquement visé les associations militantes. Insuffisant, pour les députés de

gauche, qui ont fustigé une disposition visant à limiter l'activité des militants anti-nucléaire ou des lanceurs d'alerte. "*Les actions militantes ont permis d'améliorer la sécurité de certaines centrales. Cela pose une vraie question sur la proportionnalité des peines*", a pointé Julie Laernoes (Écologiste).

Pas totalement convaincue par cette aggravation des peines, Agnès Pannier-Runacher a toutefois dénoncé cette "*espèce de romantisme (...) complètement à côté de la plaque*" autour des actions militantes, mettant en doute la justification de ces actions notamment justifiées par la volonté affichée de repérer des dysfonctionnements de la sécurité nucléaire.

Les esprits se sont particulièrement échauffés après qu'Emmanuel Blairy (Rassemblement national) a dressé un parallèle entre les actions militantes et la "*menace extérieure*" de mouvances terroristes pesant sur les centrales, et que son collègue Nicolas Dragon (RN) a dénoncé la "*dérive marketing*" de Greenpeace. Signe de la tension régnant dans l'hémicycle, Matthias Tavel (La France insoumise) a été sanctionné d'un rappel à l'ordre par la présidente, Caroline Fiat (LFI), après une suspension de séance.

### **UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE**

En fin de soirée, un [amendement](#) socialiste visant à créer une délégation parlementaire au nucléaire civil a été adopté. Il s'agit "*d'assurer un meilleur contrôle du secteur nucléaire*", a plaidé Marie-Noëlle Battistel. Cette instance serait composée de quatre députés et de quatre sénateurs, dont un membre de l'opposition de chaque Chambre.

Les députés sont désormais appelés à se prononcer sur l'ensemble du projet de loi, lors d'un vote solennel, qui sera organisé mardi 21 mars, après les Questions au gouvernement. Il se pourrait que ce ne soit pas le point final des travaux : au vu des modifications apportées au projet de loi, et notamment de l'abandon de la fusion de l'ASN et de l'IRSN, Agnès Pannier-Runacher a fait savoir qu'elle avait proposé au Sénat de procéder à une deuxième lecture sur le texte au lieu de procéder dès ce stade à la réunion d'une commission mixte paritaire.

BFMTV – 17/03/2023

[Nucléaire: malgré un premier revers à l'Assemblée, le gouvernement maintient sa volonté de réforme \(bfmtv.com\)](https://www.bfmtv.com/fr/actualites/nucléaire-malgré-un-premier-revers-à-lassemblée-le-gouvernement-maintient-sa-volonté-de-réforme-bfmtv-com)

### **Avec vidéo**

Malgré le rejet par l'Assemblée nationale de la fusion des deux autorités de sûreté nucléaire, le gouvernement entend mener son projet de réforme à terme.

Le gouvernement a toujours la "conviction" qu'il faut [réformer la sûreté nucléaire](#), a souligné la ministre Agnès Pannier-Runacher jeudi, au lendemain d'un vote de l'Assemblée contre la disparition de l'Institut dédié.

"Il n'y a pas d'ambiguïté sur le fait que nous avons travaillé sur cette réforme, nous avons une conviction sur cette réforme et il ne s'agit pas de procrastiner par tout moyen, de dire qu'on ne fera pas cette réforme", a prévenu la ministre de la Transition énergétique devant les députés, lors de l'examen du projet de loi de relance du nucléaire.

Le gouvernement voudrait fondre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), expert technique, au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales. Mais il a été mis en échec mercredi par un vote de l'Assemblée pour préserver "l'organisation duale" de la sûreté nucléaire.

### **Pas de deuxième vote**

Les députés poursuivent jeudi en première lecture l'examen du projet de loi dédié à la relance du nucléaire, visant à simplifier la construction de six nouveaux réacteurs EPR en France à l'horizon 2035. Plusieurs députés de gauche ont demandé au gouvernement d'assurer à l'Assemblée qu'il n'organiserait pas dans les heures qui viennent une seconde délibération sur la réforme controversée de la sûreté.

La rapporteure macroniste Maud Bregeon, qui soutenait la fusion entre IRSN et ASN, est elle aussi "à titre personnel extrêmement défavorable à une seconde délibération", car elle "souhaite poursuivre ce texte dans la sérénité". Agnès Pannier-Runacher a fini par dire dans la soirée jeudi: "je ne demande pas un deuxième vote, une deuxième délibération". La veille, elle avait indiqué avoir "proposé au Sénat" une "deuxième lecture" de l'ensemble du projet de loi.

A gauche, plusieurs députés avaient invoqué le contexte politique houleux - le 49.3 dégainé par le gouvernement sur la réforme des retraites - pour appeler à éviter un nouveau vote de l'Assemblée à propos de la sûreté nucléaire. Après le 49.3, "avez-vous prévu une double cicatrice dans la démocratie", en revenant sur "un vote souverain de l'Assemblée sur l'IRSN?", avait interrogé le communiste Sébastien Jumel.

Sur le reste du texte, les députés ont voté jeudi un amendement du chef du groupe LR Olivier Marleix pour reconnaître une "raison impérieuse d'intérêt public majeur" (RIIPM) aux réacteurs, sous certaines conditions de puissance. Cette reconnaissance permet d'accélérer les procédures et de restreindre certains recours en justice. Elle avait également été instaurée pour certains projets d'énergies renouvelables lors de l'adoption en février de la loi d'accélération de l'éolien et du solaire.